



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

France Nature Environnement Centre-Val de Loire
13, avenue des Droits de l'Homme, 45000 Orléans
fne-centrevaldeloire.org / contact@fne-centrevaldeloire.org
Tél. : 02 38 62 78 57

SOMMAIRE

Édito.....	1
Chiffres-clés 2024.....	2
Dates clés 2024	4
Défendre la justice sociale et environnementale	8
Sentinelles de la nature : soutenir les initiatives positives	9
La pédagogie : une solution contre les infractions qui portent atteinte à l'environnement.....	10
Accélérer la transition écologique	11
Un toit pour la biodiversité - accompagnement des collectivités	12
L'USH Centre-Val de Loire et FNE Centre-Val de Loire, ensemble pour préserver la biodiversité dans le parc social.....	13
Polluants éternels : un séminaire pour comprendre et agir en Région Centre-Val de Loire	14
Accélérer la transition écologique des associations en Centre-Val de Loire	15
Objectif MARES : près de 100 mares suivies depuis 2022 !.....	17
Un travail collaboratif d'envergure pour initier une dynamique forte de préservation des mares en France.....	18
Objectif Climat 2030 : des engagements communaux prometteurs, un travail de recensement et l'entrée dans un travail de réflexion pour l'après 2030	19
Du nouveau pour les Inventaires de la biodiversité communale (IBC).....	21
CESER Centre - Val de Loire.....	22
Accélérer la transition énergétique : un photovoltaïque respectueux de la biodiversité	23
Biodiversité et Bois-énergie en Centre-Val de Loire	25
COP planification écologique	26
Le réseau eau de FNE CVL : un engagement collectif pour la ressource en eau	32
Création d'un réseau interne agroforesterie au sein de FNE Centre-Val de Loire	33
La coalition sobriété climat : poser le socle d'un collectif.....	35
Dénoncer et empêcher.....	36
Les actions en justice.....	37
Sentinelles de la nature : résoudre les atteintes à l'environnement	40
26 novembre 2024 : Indre Nature attaquée, ses salariés menacés – Les agresseurs se trompent de cible et de combat.....	41
Renforcer la voix de la nature.....	43

Accompagner pour des associations environnementales plus fortes	44
Collectif d'adaptation au changement climatique	45
Des webinaires toujours plus enrichissants !	46
BCAE 2 : une scandaleuse nouvelle cartographie des zones humides	49
Poursuite des échanges dans le cadre du Comité régional avifaune Centre-Val de Loire	50
Coordination du Suivi temporel des oiseaux commun (STOC) en Centre-Val de Loire	51
Les espèces emblématiques du Centre-Val de Loire.....	52
Les formations organisées pour notre réseau	53
Un groupe de travail pour les représentants associatifs aux CDPENAF.....	55
Nos représentations	56
L'Agence Régionale Énergie et Climat : déjà deux ans de participation.....	57
Notre participation au Comité régional de la biodiversité	58
FNE Centre-Val de Loire et l'Agence Régionale de la Biodiversité	60
Représentation au Comité Régional de l'Énergie	61
Notre activité au Comité de Bassin Loire-Bretagne et au Conseil d'Administration de l'agence de l'eau.....	62
Nos finances	63
Nos assos de réseau en action.....	65
Nature 18.....	66
Société Française d'Orchidophilie Centre-Val de Loire.....	67
Perche Nature.....	68
Sologne Nature Environnement.....	69
LPO Centre-Val de Loire	71
Loiret Nature Environnement.....	72
Indre Nature	73
Sepant.....	74
CDPNE	76
Eure-et-Loir Nature.....	77





Nicole COMBREDET, présidente
©FNE Centre-Val de Loire

ÉDITO

Par Nicole COMBREDET, Présidente

Cette année encore FNE Centre-Val de Loire a continué ses combats en région en faveur de la biodiversité particulièrement.

Cela prend diverses formes qui contribuent à sensibiliser et à former les gens intéressés par le sujet.

Tout d'abord, nous avons participé à des journées sur l'eau ou les avons organisées : journée nappe de Beauce, conférence sur les polluants éternels. Il y a eu aussi plusieurs webinaires qui sont de plus en plus appréciés sur différents sujets : obligation réelle environnementale, nappe de Beauce, corrélation nappe-rivière et aussi un webinaire sur la géothermie en juin.

Nos deux réseaux, Eau d'une part et Biodiversité d'autre part, sont actifs et productifs, comme en témoigne l'organisation de ces webinaires et séminaires.

Nous continuons à participer au CRA (Comité Régional Avifaune) dans le cadre duquel RTE, la LPO et FNE Centre-Val de Loire se réunissent et étudient les mesures à prendre pour éviter la mortalité des oiseaux au voisinage des lignes à haute tension.

Nous participons à différentes CLE (Commissions Locales de l'Eau), dont celle du SAGE nappe de Beauce.

Un groupe de bénévoles engagés est également très actif sur le programme Sentinelles de la nature et se réunit régulièrement.

Nous avons terminé, grâce à l'aide de Loire Conseil, notre étude sur notre stratégie de communication.

Nous sommes présents dans plusieurs instances régionales (CESER, Comité Régional Biodiversité, Agence Régionale de la Biodiversité, Comité de Bassin).

Dans le but d'être mieux identifiés en région, nous avons rencontré le directeur de la DREAL, Hervé BRULÉ, et programmons un rendez-vous avec celui de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, Loïc OBLED.

Le contexte politique national de crise ne nous favorise pas et son instabilité est très anxiogène. Il est à craindre que d'autres revendications que les nôtres soient entendues, notamment celles des agriculteurs, très actifs ces derniers mois dans le cadre des élections internes aux chambres d'agriculture. Et le risque semble se confirmer d'une régression du respect des mesures en faveur de l'environnement, qu'il s'agisse de l'assouplissement de la loi ZAN ou de la future Loi d'Orientation Agricole.

Ce contexte national et international peu favorable nous invite à maintenir nos efforts avec ténacité. Dans notre région, ce sont bien les relations avec le monde agricole dont il faut attendre le plus de difficultés.



CHIFFRES-CLÉS 2024

16 associations adhérentes

couvrant l'intégralité de la région : 3 associations régionales,
9 associations départementales, 4 associations territoriales



6 982 adhérents

en région par le biais des associations

1 340 heures de bénévolat en 2024

Des militants présents dans près de **20 instances régionales**



3 actions juridiques en 2024

Sentinelles de la Nature :



119 initiatives positives recensées

5 atteintes, correspondant aux affaires juridiques gagnées par les associations du réseau

2 formations dispensées en 2024 :



1. Impact et rôle des forêts face au changement climatique

2. Renaturation des cours d'école



5 jours de formation (35 heures)
22 personnes formées





DATES CLÉS 2024

4

23

janvier

Première réunion du groupe de travail des représentants des Commissions Départementales pour la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

Le développement de ce groupe interne a vu le jour à la suite d'un webinaire organisé par le réseau biodiversité afin d'améliorer la compréhension des politiques biodiversité à différentes échelles du territoire. Les représentants des CDPENAF apprécient de se réunir pour s'informer des sujets traités lors de ces commissions et évaluer comment la voix de la nature est prise en compte dans ces instances décisionnelles.

13

février

Webinaire « rénovation des bâtiments publics et biodiversité »

FNE Centre-Val de Loire coordonne le programme Un toit pour la biodiversité qui œuvre à une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les travaux du bâti. En 2024, le réseau associatif accompagne les collectivités dans cette démarche. Ce webinaire était l'occasion de présenter le programme ainsi que des retours d'expériences de communes ayant déjà fait le pari gagnant d'intégrer les espèces de chauves-souris et d'oiseaux dans leurs projets de rénovation.

15
mars

Atelier de travail sur les Inventaires de Biodiversité Communale (IBC)

Dans le but de faire évoluer les IBC, la fédération a organisé une journée d'échanges avec ses associations afin de questionner directeur.ice.s, bénévoles et chargé.e.s de missions sur le déroulé d'un IBC et ses évolutions possibles. 23 collaborateurs ont participé aux échanges qui ont servi de base à la nouvelle proposition de cahier des charges transmis au Conseil régional.

19
mars

Webinaire « Obligations réelles environnementales (ORE) : de l'engagement à l'action »

Les membres du réseau biodiversité ont choisi la thématique des ORE pour le premier webinaire de l'année 2024 car c'est un outil encore trop méconnu alors qu'il peut s'avérer un véritable allié pour préserver la biodiversité sur le long terme sur des parcelles publiques ou privées sans nécessairement passer par une protection forte.

12
avril

Webinaire « Relation nappe-rivière et nappes d'accompagnement »

Le réseau eau proposait un webinaire passionnant explorant la complexe relation entre les nappes souterraines et les cours d'eau. Sous la houlette de trois éminentes expertes, l'événement a permis d'éclairer nos nombreuses interrogations et d'introduire le sujet des nappes souterraines, qui a animé les sujets de l'année.

16
mai

Réunion de relance de Sentinelles de la nature

La fédération a rencontré les nouveaux co-pilotes Alain BLANCHET (SEPANT) et John POWER (LNE) dans le but de relancer la démarche sentinelles de la nature suite au départ du précédent chargé de mission. Cette rencontre a ensuite permis la reconstruction du COPIL, l'ouverture des atteintes à l'environnement sur l'outil informatique pour le début d'année 2025, la mise en place des campagnes, la participation au sein des réseaux nationaux, la future embauche d'un coordinateur Sentinelles...

24

juin

Premier stage citoyen environnement

Ce type de stage est une alternative pédagogique aux poursuites juridiques classiques pour les auteurs d'atteintes à l'environnement. Dix contrevenants ont participé à ce premier stage et ont été sensibilisés par un délégué du procureur, l'office français de la biodiversité et FNE Centre-Val de Loire.

2

septembre

Arrivée d'un conseiller associatif environnement

L'équipe de FNE s'étoffe avec l'arrivée d'Édouard de Sainte Maresville. Deux axes principaux encadrent ses missions :

1. Orienter, accompagner les associations environnementales afin de leur faciliter l'accès au dispositif Cap'asso ou encore aux services proposés dans le cadre de Guid'asso (pour travailler sur leur projet associatif, le renouvellement des bénévoles, etc.) - voir l'article dédié.
2. Favoriser la transition écologique des associations, notamment via la montée en compétence des accompagnateurs Guid'asso - voir article dédié.

6

7

octobre

Signature d'une convention entre FNE Centre-Val de Loire et l'USH Centre-Val de Loire

Depuis le lancement de la coalition « Transition énergétique et préservation de la biodiversité » et son travail sur la thématique bâti et biodiversité, FNE Centre-Val de Loire a œuvré à la sensibilisation des bailleurs du réseau de l'Union sociale pour l'habitat Centre-Val de Loire, aboutissant ainsi à la signature d'une convention de 3 ans qui aura pour objectif d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les projets des bailleurs, ainsi que l'adaptation de leurs parcs bâtis au changement climatique.

8

octobre

Lancement de la campagne Sentinelles de la nuit

Loiret Nature Environnement et la SEPANT se sont engagées dans la campagne nationale sur le thème de la pollution lumineuse. La campagne a duré 1 mois complet dans le Loiret et a été prolongée jusqu'au 30 novembre en Indre-et-Loire. Suite aux nombreuses maraudes, 265 signalements ont été enregistrés en Indre-et-Loire et 145 dans le Loiret. Ces départements se hissent aux deux premières places du podium en nombre de signalements sur la campagne 2024, marquant une entrée forte de nos structures dans le projet.

**21
au
23
octobre**

Formation sur la renaturation des cours d'école

Dans le cadre de son partenariat avec le Graine Centre-Val de Loire et l'ARB Centre-Val de Loire, une formation sur le thème de la renaturation des cours d'école s'est déroulée sur 3 jours, afin d'allier l'apprentissage en salle via des ateliers, et les visites au sein des écoles de la métropole d'Orléans. Les participants ont pu repartir avec des visions plus concrètes de l'accompagnement qu'ils peuvent apporter aux élus et surtout auprès des scolaires.

**26
novembre**

Séminaire : « Polluants éternels en région Centre-Val de Loire, du diagnostic aux solutions »

Le réseau eau organise chaque année une journée d'échanges sur des sujets d'actualité qui animent les questionnements annuels de nos bénévoles. Le sujet choisi cette année s'ancrait dans l'actualité puisque nous avons voulu revenir sur les enquêtes médiatiques et actualités politiques sur les polluants éternels. Cette journée se voulait porteuse de solutions, c'est pourquoi l'après-midi a permis de développer sur les solutions réglementaires, techniques et encore dans le monde de la recherche.

Décembre

Publication de la liste rouge régionale Papillons de jour et Zygènes

Après 5 années de travail, FNE Centre-Val de Loire est heureuse d'annoncer la publication de la liste rouge régionale des Papillons de jour et Zygène du Centre-Val de Loire ! Cet outil a été coordonné avec le concours du Cen Centre-Val de Loire et de la DREAL. Plus de 310 000 données et la participation de 17 experts ont permis d'attribuer à chaque espèce une catégorie de menace révélant qu'un tiers des espèces de la région sont menacées.

A low-angle photograph of several pink cosmos flowers with green foliage against a clear blue sky. The flowers are in various stages of bloom, with some fully open and others as buds. The stems are thin and green, with feathery leaves.

DÉFENDRE

**LA JUSTICE SOCIALE
ET ENVIRONNEMENTALE**

Sentinelles de la nature : soutenir les initiatives positives

Alors que l'outil Sentinelles de la nature a été lancé en 2022 en région Centre-Val de Loire, la dynamique s'est poursuivie et diversifiée en 2024. Soixante-deux nouvelles initiatives sont aujourd'hui accessibles et s'ajoutent aux cinquante-sept déjà présentes qui ont également été améliorées par des présentations écrites plus percutantes. À côté des descriptions d'inventaires de la biodiversité communale, on retrouve maintenant également le détail des accompagnements auprès des collectivités dans le cadre du projet Objectif Climat 2030, les actions d'adaptation au changement climatique mises en place suite à ce même projet et les mares qui ont été restaurées suite à un accompagnement dans le cadre d'Objectif MARES.

Nous tâcherons désormais d'entrer les sites dont la rénovation énergétique est conforme à notre opération Un toit pour la Biodiversité et les opérations de plantations de haies conduites par notre réseau. Il faut inspirer toujours plus d'acteurs par les illustrations de retours d'expériences que permettent le site Sentinelles.

L'ensemble des régions engagées dans ce projet national ont enregistré un total de 1 186 initiatives favorables depuis sa création. Les 119 initiatives positives saisies en 2 ans, placent la région Centre-Val de Loire en 4ème position des régions les plus actives à recenser les actions favorables à l'environnement, derrière la Nouvelle-Aquitaine, le Languedoc-Roussillon et la région AURA entrées dans le dispositif bien avant la nôtre.

En interne, la structuration s'est poursuivie avec la nomination de deux co-pilotes : Alain BLANCHET de la SEPANT et John POWER de Loiret Nature Environnement. En effet, en 2023 et 2024, ces associations ont expérimenté de nouvelles organisations pour traiter les atteintes qui leur sont communiquées par les voies classiques (appels, remontées d'adhérents ou de partenaires...), et se sont portées volontaires pour partager leurs expériences à l'échelle régionale auprès d'autres associations fédérées.

Le soutien accordé par le conventionnement avec notre fédération nationale sur le projet a eu un véritable impact sur les volets opérationnels et bénévoles pour s'engager sur Sentinelles de la Nature. Même si les résultats n'ont pas été immédiatement visibles en ligne, on voit que l'année 2024 a conclu en force cette première période de collaboration, qui a abouti en janvier 2025 à l'ouverture des atteintes à l'environnement. Nous avons donc obtenu une poursuite de la collaboration sur Sentinelles pour les trois prochaines années.

Pour en savoir plus, voir la page de l'article sur les atteintes.

Wendy GROVER



Écoquartier Champs Prieur à Semoy (45) ©Loiret Nature Environnement

La pédagogie : une solution contre les infractions qui portent atteinte à l'environnement

Fin juin 2024, la convention signée entre les parquets de Montargis, Orléans, Blois, Tours, l'antenne régionale de l'Office français de la biodiversité (OFB) et FNE Centre-Val de Loire s'est concrétisée par l'organisation d'un premier stage citoyenneté environnement. Ces stages sont soit une alternative aux poursuites sur une première infraction soit un complément aux peines prononcées.

10 contrevenants ont été sensibilisés à la biodiversité régionale et se sont vu rappeler la réglementation sur différentes thématiques telles que la circulation en engins motorisés en milieux naturels, l'engrillagement, le bon usage des produits phytopharmaceutiques...

Les participants ont exposé le sentiment que leurs infractions relevaient plus d'une mauvaise connaissance de la loi que d'une véritable volonté d'y déroger. Dans ce cadre, l'approche de ce type de stage qui présente les ressources liées aux législations sur les atteintes portées par les participants et une sensibilisation générale à la conservation de la biodiversité et plus largement de la nature appliquée aux enjeux régionaux, semble adaptée à un objectif de non-récidive dans le futur.

Par ailleurs, le volet pratique sous forme de chantier participatif traditionnellement organisé par nos associations membres avec la contribution de leurs bénévoles rend compte concrètement à ces citoyens que la remise en état de milieux naturels est chronophage, coûteuse en énergie et en moyen pour chaque mètre carré de réhabilitation.

Un second stage composé de 10 participants également a pu se tenir à l'automne respectant les mêmes principes. FNE avait encouragé notre fédération régionale à développer avec la justice ce genre de réponse alternative aux poursuites classiques car elle permet d'accélérer la réponse à donner aux infractions plus légères dans un contexte de manque de moyens du système juridique. Le temps permettra d'évaluer son efficacité à lutter contre la récidive. Toutefois, les attaques contre l'OFB dont les agents sont la principale police de l'environnement appellent à la prudence car il faut constater les atteintes et identifier leurs responsables avant d'y apporter une réponse. Notre objectif n'est pas non plus un élargissement massif d'un recours à ce type de stage dans le futur car ils ne sont adaptés qu'à certaines situations et que d'autres exigent que le préjudice à la nature soit véritablement réparé et plus sévèrement puni.

Lucile FILIPIAK

Réserve Naturelle de Saint Mesmin (45)

©D. HEMERAY

Ils ont également participé à un chantier de restauration écologique sur le site de la Réserve Naturelle de Saint Pryvé Saint Mesmin contribuant ainsi dans une moindre mesure à compenser l'atteinte qu'ils avaient commise sur les milieux naturels.

A close-up photograph of two bees on a large, vibrant pink flower. The bees are positioned on the yellow center of the flower, which is covered in stamens. The background is dark and out of focus, highlighting the flower and the bees. The text 'ACCÉLÉRER' is overlaid in large, white, bold, sans-serif capital letters.

ACCÉLÉRER

**LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Un toit pour la biodiversité - accompagnement des collectivités

Dans le cadre de la COP (Conférence des Parties) du Conseil régional Centre-Val de Loire, le réseau associatif de FNE Centre-Val de Loire s'est lancé, dès 2021, dans l'animation d'une coalition intitulée « Transition énergétique et préservation de la biodiversité ». L'un des axes abordés dans cette coalition fut « le bâti et la biodiversité ».

Un premier projet d'envergure régionale a ainsi vu le jour : « Un toit pour la biodiversité ». L'objectif premier ? Sensibiliser les bailleurs sociaux aux enjeux de prise en compte de la biodiversité dans la rénovation de leurs bâtiments.

Depuis fin 2023, le réseau associatif a élargi son accompagnement aux collectivités qui ont de nombreux bâtiments publics à rénover et un devoir d'exemplarité envers la population. Le programme, financé par le Fonds vert, s'est orienté plus précisément sur la préservation des chauves-souris car il est en lien étroit avec les actions du Plan national d'action chiroptères décliné en Centre-Val de Loire.

d'associations et d'élus ayant travaillé main dans la main pour préserver les espèces inféodées au bâti. La vidéo, disponible en replay sur notre chaîne YouTube a fait plus de 100 vues depuis. Toutes les informations sont à retrouver sur notre site internet au lien suivant : <https://fne-centrevalde Loire.org/actualites/webinaire-renovation-des-batiments-publics-et-biodiversite>.

En 2024, 17 premiers projets ont été accompagnés par 7 de nos associations fédérées. Elles ont procédé à tout ou partie des étapes suivantes : réalisation de diagnostics écologiques, conseils aux porteurs de projet en cas de découverte d'espèces protégées sur les bâtiments étudiés, accompagnement à la pose fonctionnelle de gîtes et nichoirs lors des chantiers.

Pour le bilan à mi-parcours, on comptabilise déjà plus de 500 chauves-souris prises en compte grâce au programme Un toit pour la biodiversité sur l'année 2024. L'accompagnement des collectivités se poursuivra jusqu'en novembre 2025.

12

Un webinaire a été organisé afin de présenter la démarche aux élus et d'identifier des projets à suivre. Le 13 février 2024, ce sont 45 personnes qui ont participé en direct aux retours d'expériences

Daphné MARQUES



Webinaire Rénovation des bâtiments publics et biodiversité du 13/02/2024

L'USH Centre-Val de Loire et FNE Centre-Val de Loire, ensemble pour préserver la biodiversité dans le parc social

Préserver, intégrer voire renforcer la biodiversité dans la conception, la rénovation et la démolition de logements sociaux

Dès 2022, dans le cadre de l'opération « Un toit pour la biodiversité », France Nature Environnement et l'USH Centre-Val de Loire ont engagé un travail commun pour identifier les problématiques liées à la présence d'espèces dans les plus de 3 000 logements sociaux rénovés chaque année par les bailleurs sociaux de la région. Cette collaboration a permis d'améliorer les techniques des diagnostics faunistiques du bâti par les écologues et de sensibiliser les bailleurs sociaux aux méthodes de prévention des risques dans la planification des projets de travaux.

Le succès de cette initiative a fait la démonstration que l'USH Centre-Val de Loire et FNE Centre-Val de Loire pouvaient avancer ensemble sur ces questions et renforcer leurs actions pour intégrer la préservation des espèces dès la conception des projets par les bailleurs sociaux. La convention signée le 7 octobre 2024 vise ainsi à favoriser l'intégration de diagnostics environnementaux avant les travaux et à faire évoluer et partager les bonnes pratiques des maîtres d'ouvrages.

S'adapter au changement climatique

Le changement climatique bouleverse les modes d'habiter et de construire : aménager avec la nature et en prenant en compte la biodiversité est plus que jamais essentiel. L'USH Centre-Val de Loire et FNE Centre-Val de Loire poursuivent l'objectif de développer, avec les bailleurs sociaux, des techniques d'adaptation au changement climatique, comme l'implantation d'une végétation locale adaptée à l'accueil de la faune sauvage et à la lutte contre les îlots de chaleur et ainsi favoriser une gestion durable favorable à la biodiversité.



Guy JANVROT, secrétaire de FNE Centre-Val de Loire et
Vincent HENNERON, président de l'USH Centre-Val de Loire
©USH Centre-Val de Loire

L'eau, véritable « or bleu », fera également l'objet d'un travail commun pour préserver la ressource et mieux gérer les eaux de pluie à la parcelle.

L'habitant, au cœur de la préservation de la biodiversité

Les locataires du parc social sont des maillons indispensables de la préservation de la biodiversité au quotidien. Reconquérir la biodiversité et la nature est une chance pour les habitants et l'amélioration de leur cadre de vie. FNE Centre-Val de Loire, l'USH Centre-Val de Loire et leurs adhérents renforceront, grâce à leur partenariat, leurs actions communes de sensibilisation, de communication et d'animation autour des questions environnementales.

Daphné MARQUES et Wendy GROVER

Polluants éternels : un séminaire pour comprendre et agir en Région Centre-Val de Loire

Le 26 novembre 2024, la problématique des polluants éternels a rassemblé 98 participants lors d'un séminaire organisé par notre fédération, au Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement. Dans une ambiance dynamique et engagée, la journée s'est articulée en deux temps : une matinée consacrée à dresser un état des lieux alarmant et une après-midi orientée vers les solutions. Neuf intervenants experts ont éclairé le public sur des enjeux scientifiques, réglementaires et sociétaux cruciaux.



Charles FOUNIER intervenant durant le séminaire
©FNE Centre-Val de Loire

La matinée a débuté avec un constat perturbant de l'état des contaminations par les micropolluants et perturbateurs endocriniens. Sébastien ELIS de l'INRAE a ouvert la journée en prenant pour exemple les bisphénols, mettant en lumière leurs impacts sur la santé humaine et les écosystèmes.

Mathieu BEN BRAHAM, représentant de l'association Générations Futures, a ensuite captivé l'audience avec une présentation approfondie sur les per- et polyfluoroalkylées (PFAS), ces « polluants éternels » omniprésents dans l'environnement.

Le tableau régional a été dressé avec précision. Damien GABION, de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, a exposé les dispositifs de surveillance et l'évaluation de la qualité des milieux. Thomas THERY-DUPRESSOIR, de la DREAL Centre-Val de Loire, a enchaîné avec un focus sur les rejets industriels, soulignant leur rôle prépondérant dans la contamination régionale.

Après une matinée consacrée à l'étendue du problème, l'après-midi a fait place aux solutions. Charles FOURNIER, député d'Indre-et-Loire et co-signataire de la loi sur les PFAS, a présenté les avancées législatives, insistant sur l'urgence de réguler ces substances.

Une table ronde intitulée « Recherche et développement : méthodes d'analyses et techniques de dépollution » a réuni plusieurs experts. Julie LIONS (BRGM) a ouvert la discussion en détaillant les enjeux analytiques et réglementaires, suivie de Stéfan COLOMBANO (BRGM) qui a exploré les techniques de dépollution émergentes. Patrick FAISQUES (Veolia eau France) a conclu ce volet en abordant les défis spécifiques rencontrés par les gestionnaires de l'eau.

Pour terminer sur une note accessible à tous, Anne-Laure BARRAL de Radio France a présenté une investigation journalistique percutante sur l'état de contamination national de l'eau potable par les PFAS. Son intervention a mis en lumière l'importance de l'information grand public dans la lutte contre ces polluants.

L'un des points forts de ce séminaire a été les nombreux temps d'échanges, qui ont permis aux participants de partager leurs expériences, poser des questions et proposer des idées. Les discussions ont témoigné de l'intérêt croissant pour ces problématiques et de la volonté collective d'agir. L'animation de notre bénévole, Véronique BROUSSE, a permis de rendre cette journée dynamique et sa conclusion permettait de recouper avec logique les différentes interventions.

Cette journée, à la croisée des expertises scientifiques, des actions politiques et de la sensibilisation citoyenne, a marqué, nous l'espérons, une étape importante dans la lutte contre les polluants éternels, en commençant par nos réseaux bénévoles et en particulier par le réseau eau de FNE Centre-Val de Loire. Vous pouvez bien sûr retrouver les interventions, qui ont été filmées, sur notre chaîne YouTube.

Wendy GROVER

Accélérer la transition écologique des associations en Centre-Val de Loire



En région Centre-Val de Loire, la transition écologique a été identifiée comme un axe prioritaire par les instances de représentation du milieu associatif dont le réseau Guid'asso¹ s'est saisi depuis 2023 en constituant un groupe de travail dédié regroupant des accompagnateurs régionaux compétents sur le sujet. Ils se sont fixés comme cap de faire monter en compétences et d'outiller les accompagnateurs de Guid'asso moins familiers de la transition écologique. Ils travaillent, notamment, au référencement des bonnes pratiques mises en œuvre par les associations et des outils dont elles peuvent se saisir. FNE Centre-Val de Loire est largement impliquée puisqu'un nouveau poste, celui de « conseiller associatif environnement » occupé par Édouard de Sainte Maresville, a justement été créé en 2024 pour venir en appui de cette stratégie. Il œuvre

pour le groupe régional à l'organisation de temps de formation et de sensibilisation ouverts aux conseillers du milieu associatif qui se dérouleront en 2025.

En complément de son appui à la montée en compétence des accompagnateurs du réseau Guid'asso, FNE Centre-Val de Loire a également développé une nouvelle prestation d'accompagnement à destination des associations appelée « Objectif Transition Écologique des Associations » (OTEA). Celle-ci comprend un questionnaire en ligne, consolidé fin 2024 et testé par quelques-unes des associations du réseau FNE Centre-Val de Loire, qui permet de faire un rapide état des lieux par chaque association sur ses pratiques sur la base duquel, le conseiller associatif environnement, pourra proposer un plan d'action de transition écologique et un suivi. Le plan de déploiement de ce service sera précisé en 2025.



¹ Issu d'un travail de co-construction entre les services de l'État et Le Mouvement Associatif, Guid'Asso est un réseau d'acteurs labellisés, formés et outillés qui accueillent, informent, orientent et accompagnent les associations, gratuitement, au plus près de leur territoire.

Zoom sur la dernière enquête annuelle d'Opinion des Responsables Associatifs²

Parue le 5 novembre 2024, elle dresse un état des lieux du positionnement des associations face aux enjeux de transition écologique.

Beaucoup d'enseignements sont à tirer de cette étude !

Elle permet notamment de faire une typologie des associations :

- 33% des associations sont « engagées » : elles sont mobilisées et tiennent compte, dans leurs activités, des enjeux liés à la transition écologique dans leurs pratiques « internes » mais également à destination de leurs bénéficiaires
- 23% sont en réflexion : elles ont commencé à revoir leurs activités
- 33% sont peu engagées
- 6% sont « indifférentes » au sujet, jugé secondaire face aux difficultés qu'elles rencontrent pour mener leurs activités

Des différences notables sont identifiées selon :

- les secteurs : les associations culturelles, de l'éducation populaire ou travaillant dans le social sont les plus engagées avec, sans surprise, les associations environnementales ;
- les territoires : les associations travaillant dans les zones de revitalisation rurales ou les quartiers politiques de la ville se montrent plus mobilisées que celles des zones urbaines ;
- qu'elles soient affiliées ou non à une fédération ou un réseau : les premières se montrant plus engagées que les secondes.

En termes d'accompagnement des associations, la précédente édition de cette enquête avait montré que peu d'associations exprimaient de besoins sur le sujet de la transition écologique. Pourtant, l'enquête 2025 démontre une nécessité de consolider une offre d'accompagnement adaptée à ces différents « profils » d'association :

- pour les associations engagées, il s'agit de les aider à prendre conscience et de mettre en lumière leur contribution positive au plan environnemental et sociétal
- pour celles qui sont « en réflexion », il conviendrait de leur proposer des idées / des informations sur les modes d'action possibles, des solutions mutualisées pour partager les coûts, etc.
- pour les autres, l'enjeu reste de les sensibiliser à la nécessité d'investir le sujet

Selon les auteurs de l'étude, « la cause environnementale est encore trop « silotée » alors qu'elle a toute sa place dans chaque projet associatif, et mériterait de s'y insérer de manière transversale, globale » du fait de « l'urgence de la situation et du pouvoir d'agir des associations au travers de leurs activités et de leur capacité à sensibiliser les millions de personnes qui participent à la vie associative, qu'elles soient bénévoles, salariées, adhérentes, volontaires en service civique... »

Édouard DE SAINTE MARESVILLE

² Recherches & Solidarités, Fondation Terre solidaire, « Les associations face aux enjeux de transition écologique – Enquête d'opinion des responsables associatifs 2024 », nov. 2024, résultats en ligne sur recherches-solidarites.org.

Objectif MARES : près de 100 mares suivies depuis 2022 !

Le programme Objectif MARES, déployé par FNE Centre-Val de Loire depuis 2022, est l'équivalent des plans régionaux d'actions sur les mares (PRAM) que l'on peut croiser ailleurs en France, comme en Normandie ou en Occitanie.

Il est construit autour de 4 objectifs :

- l'amélioration des connaissances sur les mares (localisation des mares, inventaires et diagnostics) ;
- la proposition de conseils de gestion adaptés à la mare étudiée, à court, moyen et long terme et en faveur de la biodiversité ;
- l'organisation de chantiers participatifs et de retours d'expériences de propriétaires investis dans le programme afin de mobiliser la population, les entreprises, etc. et de les sensibiliser à la préservation des mares ;
- l'organisation de chantiers mécaniques lourds permettant de restaurer les fonctionnalités des mares et réseaux de mares.

En 2024, FNE Centre-Val de Loire a obtenu des financements du Fonds vert afin de pouvoir poursuivre son programme d'envergure régionale.

Ainsi, ce sont 39 nouvelles mares de propriétaires privés et publics qui ont été étudiées portant à 96

le nombre total de mares accompagnées depuis le lancement du programme en 2022.

En termes de connaissances, près de 2 000 observations d'amphibiens, de libellules et de plantes ont été réalisées depuis le lancement d'Objectif MARES. De plus, la base de données du programme contient désormais près de 10 400 mares renseignées. Ce nombre va bientôt augmenter du fait de la mise en place d'un format d'import de données en masse à destination des partenaires du programme.

En ce qui concerne l'organisation de chantiers, 62 chantiers participatifs ont permis l'implication de près de 400 bénévoles durant les 3 années d'existence du programme, ainsi que la réalisation de 37 chantiers mécaniques.

L'année 2024, particulièrement pluvieuse, n'a pas permis de réaliser l'intégralité des travaux prévus par les associations. L'enveloppe travaux a cependant pu être mobilisée pour l'équipement du réseau en petit matériel, permettant de réaliser des chantiers participatifs de manière plus efficace et dans les meilleures conditions.

Daphné MARQUES



Entretien d'une mare dans le Loiret ©Loiret Nature Environnement

Un travail collaboratif d'envergure pour initier une dynamique forte de préservation des mares en France

Sous l'impulsion du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires en janvier 2023, la Société nationale de protection de la nature (SNPN) a mené une grande enquête sur la connaissance des acteurs impliqués et les actions menées sur les mares en France. FNE Centre-Val de Loire avait été invitée à participer à cette enquête et avait présenté les actions menées dans le cadre du programme Objectif MARES. À la suite de cette enquête, un temps de restitution avait été organisé début 2024.

Le réseau FNE national n'étant pas encore fédéré autour de la question des mares, FNE Centre-Val de Loire s'est rapprochée d'autres structures du mouvement FNE (Charente Nature et FNE Ain) travaillant sur la thématique des mares, pour connaître les actions menées par chacun et préparer une représentation unique du réseau FNE aux 5 ateliers du Groupe de travail (GT) national Mares qui ont été organisés par la SNPN durant l'année. Ces travaux ont permis à 17 têtes de réseaux d'échanger sur les thématiques suivantes : Politiques publiques et réseaux ; Recherches et connaissances ; Actions territoriales (gestion, protection, restauration) ; Mobilisation, médiation de la population et des professionnels ; Comité de pilotage stratégique.

La SNPN et les organisations actives sur les mares au niveau national ont ainsi pu co-crée le Plan national d'actions Mares - une émanation du 4^{ème} Plan

National Milieux Humides, ciblé sur un type de milieu spécifique. Une première proposition du contenu de ce plan a été présentée lors d'un séminaire de restitution le 28 novembre 2024 à Paris.

Ce plan national vise à proposer des actions identifiées comme prioritaires, réunies dans un document de référence non contraignant, qui doit permettre de guider les acteurs concernés. Il serait organisé autour d'une action phare consistant à structurer un réseau national d'acteurs pour les mares en s'appuyant sur les initiatives régionales et la structuration territoriale, et autour de 4 axes majeurs :

- connaître les mares sur l'ensemble du territoire ;
- protéger, gérer et restaurer ;
- accompagner, sensibiliser, former et valoriser ;
- développer les partenariats et les financements.

Après une période de contribution complémentaire de la part des membres du GT national mares, la version finalisée du Plan d'actions sera diffusée à la fin du premier trimestre 2025, lors d'une Webconférence à laquelle FNE Centre-Val de Loire participera.

Daphné MARQUES



Objectif Climat 2030 : des engagements communaux prometteurs, un travail de recensement et l'entrée dans un travail de réflexion pour l'après 2030

Depuis 2019, FNE Centre-Val de Loire, au travers de ses associations fédérées, est engagée dans l'accompagnement des collectivités dans la mise en place d'une stratégie d'adaptation face au changement climatique avec son projet Objectif Climat 2030. Ce dispositif est financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Centre-Val de Loire.

À l'aide d'Objectif Climat 2030, FNE Centre-Val de Loire guide des territoires volontaires dans leur stratégie d'adaptation au bouleversement

climatique. Depuis son lancement, 56 communes se sont embarquées dans l'aventure, sur l'entièreté du territoire régional, dont 7 nouvelles en 2024 : La Saucelle (28), Montargis (45), Châlette-sur-Loing (45), Amilly (45), Boulleret (18), Saint-Jean-le-Blanc (45), Saint-Denis en Val (45). Trois se trouvent sur le bassin Loire-Bretagne et quatre sur celui de Seine-Normandie.



Parking perméable à Saint Pryvé Saint Mesmin (45) ©Loiret Nature Environnement

Objectif Climat 2030 vise à faire bénéficier aux collectivités d'un diagnostic concernant la sensibilité du territoire sur la gestion de l'eau pour faire face au changement climatique, suivi d'une phase d'adoption et de lancement d'un plan d'actions qui permet de lutter contre les vulnérabilités identifiées. Le projet se déroule sur 2 ans et intègre différentes opérations de sensibilisation des élus, des agents territoriaux et des citoyens à une meilleure gestion qualitative et quantitative de l'eau. Objectif Climat 2030 perdure dans le temps, puisque l'association revient régulièrement vers les communes pour faire un suivi des démarches engagées et apporter les nouvelles connaissances acquises par le réseau FNE Centre-Val de Loire lors des opérations et des deux réunions annuelles, grâce à des fiches « clés en main ».

Suite aux premiers accompagnements terminés, 49 communes se sont engagées à déployer 468 actions pour adapter leur territoire. Celles qui sont le plus souvent adoptées sont les suivantes :

- végétalisation d'espaces urbains
- réaménagement des espaces verts par l'ajout d'espèces peu gourmandes en eau
- sensibilisation des habitants sur les problématiques de l'eau
- adaptation du Plan Local d'Urbanisme (communal ou intercommunal)
- revêtement perméable d'espaces de voiries
- équipements économes en eau sur les bâtiments publics
- amélioration du rendement du réseau d'alimentation en eau potable...

Sur les plans d'actions livrés, 72 % des actions sont entamées ou réalisées, on y compte notamment la plantation de 1 728 arbres, l'installation de cuves collectives qui économisent l'équivalent de 19 ans de douches pour une famille de 4 personnes, ou encore la désimperméabilisation de 20 394 m² et de 140 places de parking, soit plus de 5 stades de foot.

Nous avons principalement travaillé cette année sur l'adaptation du projet aux nouveaux enjeux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2022-2028. Pour cela nous avons répertorié l'ensemble des actions déjà proposées pour en extraire un document qui permette de présenter ces actions, agrémentées des connaissances communes, de façon synthétique. Nous savons désormais que nous avons

pu promouvoir 97 actions différentes au cours des 5 années d'existence du projet. Ce document vise à permettre aux collectivités d'avoir la possibilité de piocher à la carte des actions ciblées par un diagnostic rapide des vulnérabilités de la commune, pour accélérer l'accompagnement et la mise en action. Nous avons classifié ces 97 actions distinctes en 11 catégories, présentées ci-dessous :

- Gestion Intégrée des Eaux Pluviales : désimperméabilisation et urbanisme
- Gestion des espaces verts et place du végétal en ville
- Qualité des eaux de surface et des eaux souterraines
- Consommation d'eau du secteur public
- Consommation d'eau potable des particuliers
- Pression agricole sur la ressource en eau
- Gestion de la vulnérabilité face aux aléas
- Fortes chaleurs, sécheresses et incendie
- Érosion
- Restauration des espaces naturels
- Inondations

Ce travail n'annonce que les prémices d'une future réorientation du projet, qui devrait voir le jour en 2025 afin de s'adapter au défi des élections municipales de 2026 pour convaincre les nouvelles équipes de poursuivre ou de s'engager et surtout pour nous questionner sur l'après 2030.

Wendy GROVER

Du nouveau pour les Inventaires de la biodiversité communale (IBC)

Alors que les autres régions de France ne peuvent souvent agir que via les Atlas de biodiversité communaux financés par le biais de l'appel à projet de l'Office français de la biodiversité, le Centre-Val de Loire est doté depuis plus de 10 ans d'un soutien financier des IBC par le Conseil régional. La philosophie de ces deux démarches est similaire, seul le financement change. En 2024, le Conseil régional a souhaité lancer les réflexions sur une mise à jour du cahier des charges du dispositif qu'il finance.

Dans ce contexte, FNE Centre-Val de Loire, après analyse des rapports des associations de son réseau impliquées dans la démarche, a apporté les conclusions suivantes : si l'amélioration des connaissances de la biodiversité des territoires étudiés et la sensibilisation des différents publics sont avérées, le déploiement d'actions de reconquête ou de conservation par les élus à la suite d'un IBC n'est pas aussi important que souhaité.

Pour définir un rapport plus concis et un plan d'action priorisé à déployer à la suite de l'IBC, le réseau s'est réuni le 15 mars 2024 à Orléans. De la gouvernance à la préparation du terrain, en passant par la sensibilisation/communication ou encore le format

du rapport d'étude et du plan d'action associé, tout a été passé au crible lors de cette journée d'ateliers où 23 personnes se sont mobilisées (directeur.ice.s, salariés investis auprès des élus ou encore bénévoles pouvant prêter main forte pour les inventaires).

Des échanges avec le Conseil régional, l'Office français de la biodiversité et l'Agence régionale de la Biodiversité ont également eu lieu tout au long de l'année 2024 afin d'affiner la nouvelle proposition du cahier des charges qui pourrait être adoptée courant 2025.

En attendant, il reste au réseau à affiner le travail sur le contenu du rapport, les représentations cartographiques des secteurs à enjeux et le format des fiches actions à transmettre aux communes.

Daphné MARQUES



CESER Centre - Val de Loire

FNE-Centre Val de Loire siège au sein du Conseil Économique Social et Environnemental Régional. Une conseillère : notre présidente Nicole COMBREDT, et un conseiller, Samuel SENAVER, co-pilote de notre réseau Biodiversité, portent la parole et les compétences du réseau FNE-Centre Val de Loire. Ils se concertent également dans ce cadre avec les autres membres de leur groupe spécifique d'assemblée : groupe des Associations Institutions de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Environnement (AIESSE) pour le vote des avis et la rédaction des interventions en séances plénières.

Nos deux représentants sont investis dans la commission « Environnement - Mobilités - Espaces ».

En 2024, cette commission a notamment porté plusieurs travaux pour l'assemblée :

- Contribution à la feuille de route régionale Économie Circulaire ;
- Contribution à l'évolution du SRADDET sur le volet de la réduction de la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, de la lutte contre l'artificialisation des sols et de la régulation et limitation possible du développement des plateformes logistiques ;
- Avis de l'assemblée sur une prise de compétence régionale d'animation, relative à la gestion de la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques.

La commission a aussi entamé une réflexion sur les enjeux de la sobriété en région et les conditions de son acceptabilité ; ceci en compatibilité d'une économie plus durable contribuant à préserver notre environnement et cadre de vie.

Parmi l'ensemble de ses avis et travaux relatifs à la diversité des thématiques étudiées et des saisines de la Région, le CESER a aussi porté en 2024 une contribution en amont de la mise à jour de la Stratégie Régionale Économie Sociale et Solidaire ; stratégie qui sera présentée au Conseil Régional lors de la séance plénière de mars 2025.

Les publications, ainsi que toutes les interventions et avis exprimés en séances plénières du CESER sont mises à disposition sur le site du CESER : ceser.centre-valdeloire.fr

Séance du CESER dans l'hémicycle régional

©MagCentre

Qu'est-ce que le CESER ?

Le CESER (Conseil Economique Social et Environnemental Régional) est l'assemblée consultative de la région, il participe par ses avis et contributions au processus de décision du Conseil Régional. Il est constitué de 100 conseillères et conseillers issus des organisations d'employeurs, des syndicats de salariés, des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région.

FNE-Centre Val de Loire y siège en tant qu'interlocuteur reconnu dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement. La fédération participe ainsi activement aux contributions et avis dans le cadre de sa représentation.

Accélérer la transition énergétique : un photovoltaïque respectueux de la biodiversité

France Nature Environnement Centre-Val de Loire s'engage pleinement en faveur de la transition énergétique et mobilise les acteurs régionaux pour concilier développement des énergies renouvelables et préservation de la biodiversité.

Une transition énergétique basée sur trois piliers

Pour relever les défis du changement climatique et de l'indépendance énergétique, France Nature Environnement Centre-Val de Loire promeut une transition énergétique structurée autour de trois principes :

- Sobriété énergétique : réduire les besoins en énergie.
- Efficacité énergétique : limiter le gaspillage.
- Développement des énergies renouvelables.

Ces axes sont incontournables dans tous les scénarios visant à atteindre un mix énergétique composé à 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2050, conformément aux objectifs fixés par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Photovoltaïque : concilier transition énergétique et biodiversité

Dans le cadre de la Conférence des parties énergie-climat régionale, la fédération régionale a constitué une coalition dédiée à la transition énergétique et à la préservation de la biodiversité. Parmi les énergies renouvelables, le photovoltaïque est identifié comme une solution pertinente, à condition d'anticiper ses impacts environnementaux.

France Nature Environnement Centre-Val de Loire défend un développement raisonné du photovoltaïque pour éviter toute dégradation des écosystèmes et des habitats naturels. Une planification rigoureuse en amont, intégrant des études d'impact sur la faune et la flore, est essentielle pour garantir la compatibilité de cette énergie avec la préservation de la biodiversité.



Une démarche collective et engagée

L'objectif de cette coalition est de fédérer tous les acteurs impliqués dans la transition énergétique : citoyens, collectivités, entreprises, agences publiques et établissements financiers. Ensemble, ces partenaires peuvent créer une synergie pour construire un avenir sobre en carbone et résilient.

Cette mobilisation vise à encourager des engagements communs et des actions collectives à long terme pour accélérer la transition énergétique tout en préservant les richesses naturelles de notre territoire.

Engagez-vous pour un photovoltaïque respectueux des milieux naturels

France Nature Environnement Centre-Val de Loire propose aux collectivités de s'engager en

ligne à respecter la Charte pour un photovoltaïque respectueux de la biodiversité, basée sur six axes stratégiques pour un développement du photovoltaïque respectueux de l'environnement :

- Privilégier les ombrières et toitures existantes ou futures, en veillant à ce que ces dernières démontrent un usage complémentaire au photovoltaïque.
- Réaliser systématiquement des études de faisabilité pour intégrer des panneaux photovoltaïques sur les nouveaux bâtiments.
- Favoriser l'autoconsommation via des projets de photovoltaïque au sol pour les maisons individuelles ou les isolats.
- Étudier les projets au cas par cas en collaboration avec une association de protection de la nature pour les installations sur des milieux dégradés (friches industrielles, carrières, etc.), avec suivi obligatoire

des aménagements favorisant la biodiversité sur une période de 10 ans.

- S'opposer strictement aux installations sur des milieux naturels protégés, comme les zones Natura 2000, les prairies, zones humides, espaces boisés ou cultivés.
- Refuser les projets sur les milieux aquatiques, tant que leurs impacts environnementaux ne sont pas mieux définis.

Comment agir ?

Si votre conseil municipal souhaite soutenir cette démarche et s'opposer aux projets de photovoltaïque au sol portant atteinte à la biodiversité, vous pouvez signer l'engagement en ligne sur le site dédié. Ensemble, construisons une transition énergétique responsable et respectueuse des écosystèmes !

Guy JANVROT

Biodiversité et Bois-énergie en Centre-Val de Loire

En 2020, FNE Centre-Val de Loire a créé une coalition « Transition énergétique et préservation de la biodiversité » dans laquelle elle s'est rapprochée des acteurs du Bois-énergie afin d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans ce secteur en région.

En collaboration avec Fibois Centre-Val de Loire, la fédération a pris contact avec les métropoles d'Orléans et de Tours, propriétaires des plus grosses chaufferies bois de la région. En ciblant ces deux entités, c'est 65 % de la production de bois-énergie du Centre-Val de Loire qui est concerné. Les titulaires des délégations de service public (DSP) des chaufferies bois des métropoles, l'Office national des forêts et le Centre national de la propriété forestière ont accepté de participer aux premiers échanges qui ont permis la rédaction d'une Charte d'engagement Bois-énergie, finalisée fin 2021 et présentant les bons gestes et réflexes à avoir afin que cette filière n'impacte pas négativement la biodiversité locale.

Depuis, FNE Centre-Val de Loire est restée active sur le volet Bois-énergie pour convaincre le Conseil régional et l'ADEME de poursuivre leur soutien sur cette orientation.

En fin d'année 2024, ayant obtenu un cofinancement de la part de l'ADEME et du Conseil régional pour une durée de 18 mois, la fédération a repris contact avec les acteurs historiques du projet pour leur proposer de constituer un Comité régional pour faire vivre la

charte. La fédération a souhaité élargir ce comité à d'autres acteurs de la filière ou encore au monde de la recherche.

Le nouveau projet serait axé autour de trois objectifs et un plan d'action dédié qui sera proposé aux membres du comité lors de la première réunion du comité, prévue début 2025 :

- promouvoir la version actuelle de la Charte auprès de la filière Bois-énergie pour sensibiliser les acteurs aux enjeux environnementaux liés à leurs activités et diffuser les bonnes pratiques qui doivent être mises en œuvre pour diminuer les impacts sur la biodiversité ;
- créer un comité régional permettant de mettre en place des actions opérationnelles visant à améliorer l'impact environnemental de la filière Bois-énergie régionale ;
- élargir le cercle des signataires de la Charte pour renforcer la fréquence et l'intensité de mise en œuvre des bonnes pratiques à adopter. Sont particulièrement visées les collectivités propriétaires de chaufferies bois mais aussi les exploitants forestiers.

Daphné MARQUES



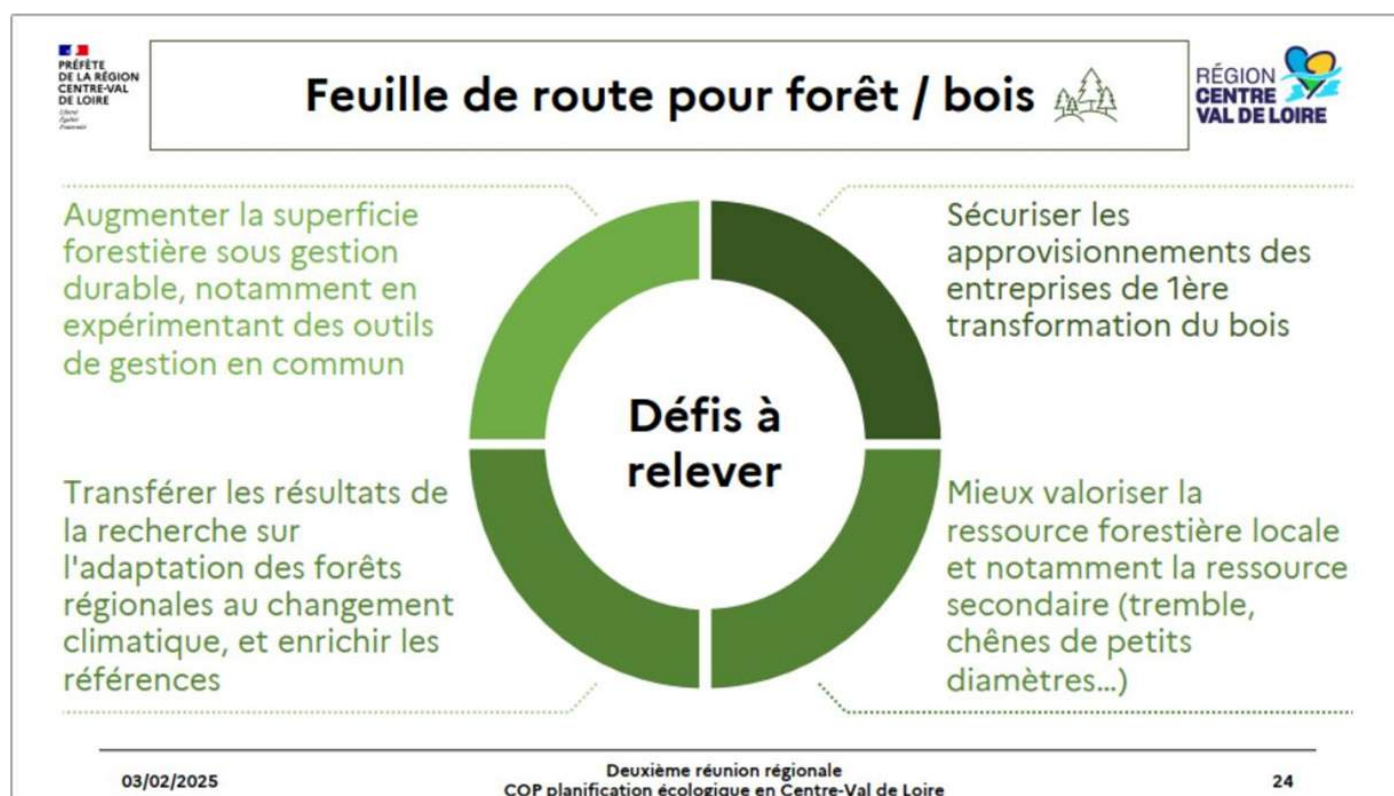
COP planification écologique

L'année 2024 a été marquée par l'animation régionale de la planification écologique lancée par le gouvernement BORNE. En Centre-Val de Loire, le contexte était avancé puisque le Conseil régional anime une COP régionale depuis 2019. État et Conseil régional ont choisi de présenter régionalement, puis par département, le scénario de planification écologique proposé, puis de le confronter dans des ateliers thématiques aux acteurs des territoires concernés qui pouvaient se mobiliser. Les acteurs avaient pour objectif, lors des ateliers, de réfléchir

aux actions à développer puis de les prioriser et de définir, pour les plus urgentes et importantes, les étapes de leur mise en œuvre. Les salariés et les bénévoles du réseau FNE Centre-Val de Loire ont donc contribué aux différents groupes de travail afin d'aboutir à un document de planification pour notre région. Ils se sont particulièrement mobilisés sur les thématiques forêt, biodiversité, mobilité, bâti et agriculture.

Thématique Forêt

Les axes de travail sélectionnés sur la forêt sont représentés sur le graphique suivant :



La forêt est un piège à carbone et les usages longs du bois (comme dans la construction) sont à privilégier. Elle est soumise aux aléas météorologiques extrêmes plus fréquents et aux changements de températures qui impactent énormément les peuplements d'arbres. Sa gestion doit, en ce sens, être particulièrement suivie en raison de son rôle essentiel en matière de puits de carbone.

Thématique Alimentation et agriculture

L'alimentation et l'agriculture représentent 23 % des émissions de gaz à effet de serre. La transition de l'agriculture vers des pratiques plus vertueuses pour l'environnement est également un enjeu fort pour la biodiversité.

Le premier atelier a permis d'identifier 300 orientations et enjeux. Parmi ces derniers, des solutions agronomiques ont été plébiscitées pour faire évoluer les agrosystèmes (rotation, introduction de légumineuses, réimplantation des haies, etc.). Concernant l'alimentation, favoriser les produits de qualité et locaux est apparu comme un enjeu prioritaire.

Les copilotes (État et Conseil régional) ont ensuite sélectionné des propositions et les ont regroupées en 10 actions concrètes (cf tableau) qui seraient pertinentes à mener en région Centre-Val de Loire (les autres propositions ayant été transmises au national car jugées comme relevant de ce niveau).



27

Une seconde série d'ateliers a ensuite permis de travailler le caractère opérationnel de ces actions. Ces travaux, complétés par l'enquête menée auprès des collectivités et la mobilisation des lycéens, ont finalement conduit à la définition de 7 défis pour l'agriculture et l'alimentation.



Réduire, substituer et mieux utiliser les fertilisants minéraux, en favorisant une approche filière

Développer les couverts et les filières à bas niveau d'intrants (BNI)



Maintenir et développer les ateliers d'élevage durable, avec une attention particulière à la coopération céréaliers/éleveurs

Maintenir et développer les haies, valoriser leurs produits et soutenir la structuration de filières bois bocager

On pourra regretter ici un certain décalage entre les défis liés à l'agriculture (ci-dessus) et ceux liés à l'alimentation (ci-dessous). Les approches essentiellement sectorielles, par filière, encouragées côté « producteur » apparaissent insuffisantes pour relever le défi d'un approvisionnement local en produits de qualité. On pourra tout de même noter l'ambition de développer les haies... tout en soulignant que, dans le même temps, au niveau national, le budget prévu pour financer le Pacte en faveur des haies est passé de 110 millions en 2023 à... 30 millions pour 2025.

Feuille de route pour l'alimentation



Augmenter la
consommation de
produits durables et
locaux

Massifier l'éducation à
l'alimentation, en
particulier dans le cadre
scolaire



Lutter contre le
gaspillage alimentaire
en restauration
collective

28

Pourtant, des propositions permettant de concilier les défis alimentaires et agricoles avaient été faites lors des ateliers telles que :

- diversifier les systèmes tant dans leurs rotations culturales que dans leur organisation (encourager la mutualisation du travail, du matériel, ...)
- développer l'agriculture biologique
- préserver le foncier agricole et favoriser les projets d'installation en agroécologie
- encourager les démarches engagées dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux
- donner les moyens aux collectivités et aux acteurs privés concernés de respecter les exigences de la loi Egalim
- approfondir, en Centre-Val de Loire, le concept de Sécurité Sociale alimentaire qui est aujourd'hui testé dans plusieurs régions de France (ex : Montpellier, Gironde, etc.) et même dans certains territoires de notre région (en Touraine et dans l'Indre notamment).

Enfin, nous pouvons relever que les associations du réseau FNE Centre-Val de Loire sont largement mobilisées sur tous ces défis. Au travers de leurs plaidoyers, elles se positionnent en faveur d'une transformation de l'agriculture vers des modèles plus durables en se basant sur les principes de l'agroécologie. Elles sont par ailleurs, pour plusieurs d'entre elles, mobilisées concrètement dans le développement des haies et, concernant l'alimentation, actives auprès des collectivités et du grand public pour relever l'ensemble des 3 défis ici identifiés notamment au travers du projet « Défi alimentation » porté par le Graine Centre-Val de Loire et des Projets Alimentaires Territoriaux.

Thématique mobilité

La mobilité des personnes représente, en région Centre-Val de Loire, 17 % des émissions en gaz à effet de serre.

Comme pour l'agriculture et l'alimentation, le premier atelier a permis d'identifier un grand nombre d'orientations et d'enjeux (195 au total). L'État et le Conseil régional ont retenu 3 grandes orientations et 13 actions qui ont été approfondies dans le cadre du second atelier (cf. tableau).

Les grandes orientations du groupe thématique suite à l'atelier 1



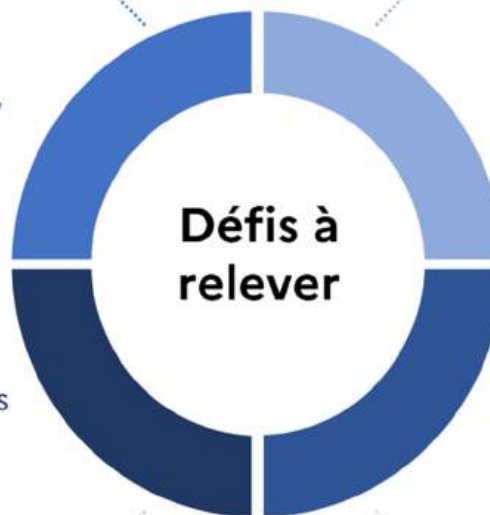
Les échanges du second atelier, combinés aux retours des collectivités et de la consultation lycéenne, ont finalement permis de retenir 4 défis pour la mobilité des personnes.

Feuille de route pour la mobilité des personnes



Faciliter la réduction des déplacements du quotidien et le recours au covoiturage, grâce à des stratégies d'aménagement du territoire et des stratégies employeurs

Accélérer le déploiement d'infrastructures (pistes et stationnements sécurisés), développer les services vélos et généraliser l'apprentissage du vélo « en situation »



Développer les transports collectifs, en favorisant la multimodalité et les parcours voyageurs, et poursuivre le maillage du territoire de services d'autopartage

Renforcer le maillage territorial et la cohérence des solutions de recharge en énergies alternatives et amplifier l'électrification des flottes de véhicules professionnels

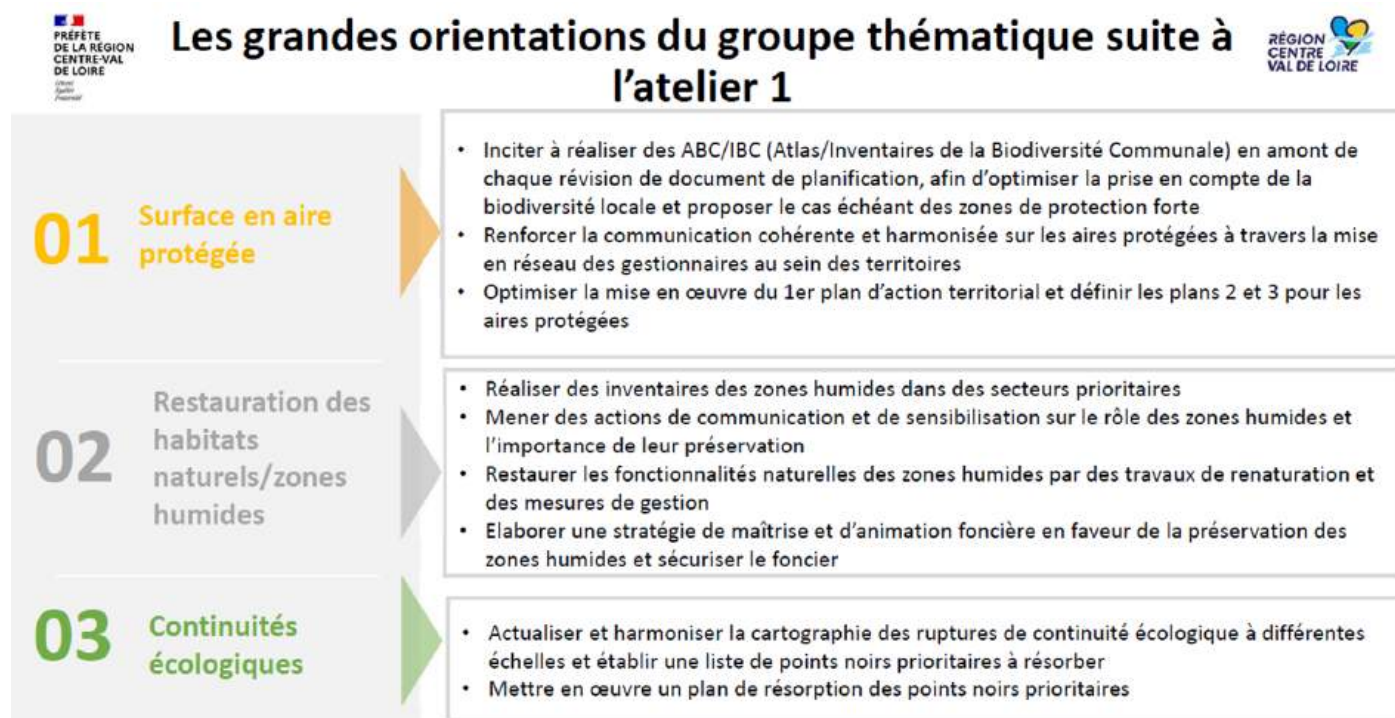
Ces défis paraissent pertinents. Toutefois, comme l'a souligné Monsieur Philippe FOURNIÉ, Vice-Président du Conseil Régional délégué aux Mobilités en introduction du second atelier, « nous sommes face à un mur budgétaire » : les défis liés à mobilité, peut-être encore davantage que pour les autres domaines, impliquent un effort budgétaire important car ils nécessitent des investissements massifs dans des infrastructures pour une région rurale telle que le Centre-Val de Loire.

Thématique biodiversité

Sur la même méthodologie que les autres axes de réflexion, une première réunion de travail a eu lieu en avril. Les participants devaient échanger pour répondre aux questions « Quelles actions pourrait-on mettre en place pour :

- identifier les points noirs TVB (trame verte et bleue) prioritaires et les traiter et comment traiter ceux qui sont déjà identifiés ?
- dynamiser la stratégie régionale des aires protégées (identifier de nouveaux sites, convaincre de nouveaux propriétaires à s'engager, protéger de nouveaux sites, améliorer sur les existants) ?
- améliorer la conservation et la restauration des zones humides ? »

La synthèse des contributions réside dans les 3 grandes orientations présentées dans la figure ci-dessous :



Le second atelier participatif de septembre 2024 a permis de travailler plus en détail sur chacune de ces orientations en repérant ce qui est déjà en place en région, les acteurs pouvant s'impliquer à l'avenir, les freins identifiés pour le déploiement des actions sur le terrain, le niveau de faisabilité de chaque action et les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'on se fixe.

L'État et le Conseil régional ont synthétisé l'ensemble des échanges pour proposer une feuille de route pour la biodiversité présentée dans la figure ci-dessous :

Feuille de route pour la biodiversité



La fédération est déjà engagée depuis de nombreuses années dans les inventaires et atlas de la biodiversité régionale (IBC/ABC) et souhaite poursuivre dans cette direction. Elle s'est investie en ce sens auprès de la DREAL dans sa démarche de préparation du nouveau plan d'action territorial dans lequel la stratégie aires protégées régionale se déploie. Enfin, plusieurs associations de son réseau ont développé des compétences dans la caractérisation et l'inventaire des zones humides et le réseau a la volonté de participer à la dynamique régionale œuvrant à améliorer la couverture cartographique des zones humides régionales.

31

Si l'effort de planification écologique ne peut être que salué, le contexte actuel marqué d'une coupe budgétaire, sur le Fonds vert notamment, pose question. La transition écologique ne sera possible que si des moyens, en particulier financiers, sont mobilisés massivement et la justice sociale prise en compte.

Par ailleurs, l'exercice de planification devrait conduire à prévoir des actions de court, moyen et long terme. Or, la méthodologie a clairement conduit à privilégier des approches courts-moyens termes et jugées relativement faciles à mettre en œuvre.

Enfin, la planification implique une vision de ce que serait un avenir désirable : celle-ci semble manquer à la démarche.

Daphné MARQUES, Édouard DE SAINTE MARESVILLE et Lucile FILIPIAK

Le réseau eau de FNE Centre-Val de Loire : un engagement collectif pour la ressource en eau



Réunion du réseau eau du 03/10/2024 ©FNE Centre-Val de Loire

32

Chaque année, les bénévoles du réseau eau de FNE Centre-Val de Loire se réunissent pour échanger sur les grands enjeux liés à la gestion de l'eau dans notre région. Ces rencontres sont l'occasion d'analyser l'état de la ressource, de débattre des politiques publiques et de construire des actions collectives pour mieux protéger les milieux aquatiques.

En 2024, le réseau s'est réuni les 17 avril et 3 octobre, avec un programme riche et varié. Parmi les sujets abordés :

- Situation hydrologique régionale : état des nappes phréatiques et des cours d'eau.
- Sécheresse : création d'un questionnaire pour recenser l'application des arrêtés préfectoraux de restriction des usages de l'eau dans chaque département de la région et analyse des réponses.
- Arrêté d'Orientement du Bassin : point de situation et préparation des entretiens avec la DREAL.
- Actualités de l'Agence de l'eau : présentation du 12ème programme d'intervention, évolutions vis-à-

vis du 11^{ème} programme et guide HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat).

- Décisions gouvernementales sur les zones humides dans le cadre de la PAC, les phytosanitaires et d'autres mesures environnementales liées aux manifestations agricoles du début d'année (haies, Fonds vert, mégabassines...).
- Énergie et eau : bilan du Comité Régional de l'Énergie et retour sur l'enquête publique concernant les centrales hydroélectriques de la Creuse.
- Réunion régionale nitrates.
- Réutilisation des eaux usées traitées : création d'un plaidoyer.

Ces échanges permettent aux bénévoles du réseau de renforcer leurs connaissances et d'adapter leurs positions au sein des instances dans lesquelles ils siègent, comme les CLE (commissions locales de l'eau) des SAGE ou le comité de bassin, en étant les alertes sur les enjeux de l'eau en région. Les rencontres 2025 promettent d'être tout aussi essentielles pour poursuivre notre engagement !

Wendy GROVER

Création d'un réseau interne agroforesterie au sein de FNE Centre-Val de Loire

Sur proposition de la SEPANT et d'Indre Nature, le conseil d'administration de FNE Centre-Val de Loire du 8 juin 2024 a donné un avis favorable à la création d'un réseau interne animé par ces deux associations sur la thématique de la haie, de l'arbre en milieu rural et du bocage avec pour objectifs :

- Échanger et partager les expériences des associations du réseau FNE Centre-Val de Loire engagées dans ce domaine. ;
- Assurer la représentation de la fédération au sein de l'association Réseau Haies Centre-Val de Loire.

La haie, l'arbre champêtre et le bocage : un enjeu pour la biodiversité et le climat

L'évolution de l'agriculture depuis le milieu du 20^{ème} siècle a profondément modifié les paysages agraires. Cette évolution s'est faite en grande partie

aux dépens des infrastructures bocagères. On estime que depuis les années 1950, environ 75 % du linéaire de haies a disparu ; et même si le rythme de régression du bocage et de disparition des haies s'est ralenti suite aux mesures imposées dans le cadre de la PAC depuis 2015, celles-ci continuent de façon soutenue, de l'ordre de 23 500 km par an, selon un rapport du CGAAER (Conseil Général de l'Alimentation de l'Agriculture et des Espaces Ruraux). Or la présence de haies et d'arbres champêtres dans un cadre bocager est très favorable à la biodiversité mais aussi à l'adaptation au changement climatique grâce à ses fonctions climatiques et hydrauliques.

C'est pourquoi la défense du bocage, la préservation des haies et des arbres champêtres ainsi que leur restauration sont un axe d'action pour un grand nombre d'associations de protection de la nature et de l'environnement en particulier au sein de notre réseau FNE Centre-Val de Loire.



Le Réseau Haies Centre-Val de Loire issu de l'AFAC Agroforesterie est une association nationale dédiée à la défense de la haie, de l'arbre champêtre et de l'agroforesterie.

Les associations de notre réseau investies sur le sujet de la préservation des haies et du bocage connaissent l'AFAC Agroforesterie (Association Française de l'Arbre Champêtre et de l'Agroforesterie). Créée en 2007, elle est dédiée uniquement à la défense de la haie, de l'arbre champêtre et de l'agroforesterie. Elle a pour objectif de rassembler tous les acteurs concernés, agriculteurs et organisations agricoles (chambres d'agriculture), collectivités, associations, chasseurs (Fédérations nationale et départementales), professionnels de la filière bois (production, pépiniéristes, bois énergie). Elle a développé une expertise et des actions en propre (création du Fonds pour l'arbre, développement du label Haies et des Plans de gestion durable des haies (PGDH)) qui l'ont positionnée comme un expert privilégié auprès des pouvoirs publics pour la définition des mesures concernant la haie dans le règlement de la dernière PAC (définition de la BCAE 8). Plus récemment, l'AFAC a fortement inspiré le contenu du Pacte pour la haie lancé par le gouvernement avec des appels à projets à la clé. Elle est aussi le maître d'œuvre du concours national sur les projets en agroforesterie dans le cadre du Concours général agricole. Reconnue Association Reconnue d'Utilité Publique (ARUP) fin 2023, elle s'appelle désormais RÉSEAU HAIES France et une association régionale RÉSEAU HAIES Centre-Val-de-Loire a été créée en décembre 2024.

Assurer la présence de FNE Centre-Val de Loire au sein de RÉSEAU HAIES Centre-Val de Loire

Il est pour nous important que notre fédération soit représentée en tant que telle au sein du Conseil d'Administration dès la création de l'association régionale RÉSEAU HAIES Centre-Val de Loire. C'est pourquoi, lors de son Assemblée Générale constitutive du 10 décembre, nous avons présenté la candidature de FNE Centre-Val de Loire dans le collège des associations et collectivités. Ayant été élue, la fédération y sera représentée par Flore DEL RIO, chargée d'étude à la SEPANT, comme membre titulaire et Jacques LUCBERT, Président d'Indre Nature, comme membre suppléant.

L'objectif de nos représentants sera de faire connaître les actions et expériences réalisées par les associations du réseau FNE Centre-Val de Loire, de faire valoir notre point de vue en faveur de la biodiversité.

Une première réunion du réseau s'est tenue en septembre 2024. Huit associations ont fait part de leur intérêt pour participer à ce réseau : le CDPNE, Eure-et-Loir Nature, Indre Nature, Loiret Nature Environnement, la LPO Centre-Val de Loire, Nature 18, la SEPANT et Sologne Nature Environnement.

Flore DEL RIO et Jacques LUCBERT

La coalition sobriété climat : poser le socle d'un collectif

Créée en 2020 dans le cadre de la COP initiée par le Conseil régional, la coalition Sobriété Climat regroupe plusieurs associations¹, dont FNE Centre-Val de Loire, avec l'ambition d'« instaurer une culture commune, durable et valorisante de la sobriété dans le secteur associatif, en vue de préparer les acteurs associatifs à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation efficace du grand public ».

Un animateur a été recruté par La ligue de l'enseignement Centre-Val de Loire et Virage Énergie Centre-Val de Loire pour coordonner cette coalition. Il a contribué à établir un état des lieux des actions en lien avec la sobriété menées par les différents membres de la coalition, à formaliser le contenu d'une future formation à destination des animateurs sociaux-culturels et à organiser une journée de rencontre régionale afin de partager les compétences respectives des acteurs et de se projeter sur des objectifs communs.

En 2024, FNE Centre-Val de Loire a participé activement à 7 réunions de cette coalition et a contribué à animer une séquence de la journée régionale.

Cette dernière a eu lieu le 19 novembre 2024. Elle a été l'occasion d'échanger avec Barbara NICOLOSO, directrice de Virage Énergie (national) et Benoît THÉVARD, consultant en transition écologique,

sur les enjeux, les freins et les leviers pour que la sobriété ne soit pas (ou plus) le parent pauvre de la transition écologique.

Il apparaît ainsi nécessaire de rendre la sobriété désirable, de montrer ses co-bénéfices : en plus d'être un levier majeur pour un retour de notre économie dans les limites planétaires, elle peut aussi permettre de répondre à beaucoup d'autres enjeux sociétaux.

Jérémie GODET, vice-président au Conseil régional en charge de l'ESS (Économie sociale et solidaire) et de la transition écologique, convaincu que le monde associatif a un rôle à jouer, a invité les acteurs de la coalition à « rapidement être en capacité de diffuser les travaux notamment au travers de formations au sein du monde associatif ».

Les ateliers de l'après-midi ont justement permis de tester quelques-uns des outils disponibles et de travailler sur des pistes pour amplifier notre capacité à faire réseau, partager nos initiatives et proposer un récit alternatif à celui d'une société de consommation.

Édouard DE SAINTE MARESVILLE
et Guy JANVROT

¹ Arborésciences, Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Centre-Val de Loire, Énergie partagée, France Nature Environnement Centre-Val de Loire, la Ligue de l'enseignement Centre-Val de Loire, le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire, Nos Vies Bas Carbone, Villes au Carré, Virage Énergie Centre-Val de Loire.



DÉNONCER

ET EMPÊCHER

Les actions en justice

FNE Centre-Val de Loire étant agréée pour la protection de la nature, peut, lorsqu'elle l'estime approprié, comme plusieurs de ses associations membres, engager des actions en justice devant le tribunal administratif ou pénal. FNE Centre-Val de Loire ne se positionne pas systématiquement sur toutes les affaires mais étudie les opportunités avec ses associations membres ou sa fédération nationale. Deux affaires ont fait l'actualité de 2024 dans notre association.

L'une concerne le tribunal administratif sur le barrage de Bénavent.

Les énergies renouvelables font partie des outils indispensables dans la lutte contre le changement climatique à condition bien sûr qu'elles remplacent le recours aux énergies fossiles émettrices des gaz à effet de serre : charbon, pétrole et gaz. Il est aussi indispensable que leur mise en place ne se fasse pas au détriment de la biodiversité. L'hydroélectricité sur cours d'eau entraîne intrinsèquement de graves atteintes à la biodiversité. Le blocage de la libre circulation des sédiments que constitue un barrage transversal est aussi totalement négligé. Or, les matériaux normalement transportés par les fleuves contribuent à la recharge du littoral. Mais cet effet est lointain et le principe de base de gestion des cours d'eau de solidarité entre l'amont et l'aval n'est pas pris en considération. L'intérêt économique de la production d'électricité de ces installations est aussi très discutable surtout en regard des dégâts environnementaux qu'elles entraînent. Par rapport

à d'autres énergies renouvelables, l'éolien ou le photovoltaïque, leur efficacité énergétique est dérisoire pour un prix de production beaucoup plus élevé.

L'utilisation de la force hydraulique sur la Creuse est ancienne, en attestent les nombreux moulins existants encore sur son linéaire. Sur les 125 kilomètres amont, ce sont principalement sept ouvrages EDF qui sont implantés et 31 obstacles recensés entre le barrage de la Roche Bât l'Aigue et la confluence avec la Vienne, l'ouvrage de Bénavent faisant partie de cette cohorte qui pose à titre divers de nombreux problèmes.

Le seuil de Bénavent est très ancien (avant 1566) et n'a plus d'utilité économique depuis de nombreuses décennies. Son droit d'eau est fondé en titre avant la Révolution. L'ouvrage actuel peut donc être considéré comme vétuste. L'effondrement d'une partie de sa structure, le 15 février 2024, lors d'une crue moyenne en est la preuve.

Le projet actuel est le suivant : réarmement avec un type de turbine VLH (Very Low Head = très faible hauteur manométrique) pour un débit de 28 m³/s accompagné de la construction de deux passes à poissons, une près de l'usine en rive droite avec 9 bassins successifs, l'autre à enrochements en rive gauche. Le débit réservé de base sera de 3,1 m³/s et il passera à 5 m³/s sur une période de 45 jours pour des impératifs de reproduction et de migration. Durée de l'autorisation : 40 ans.

37



Moulin de Bénavent (36) ©Nouvelle République

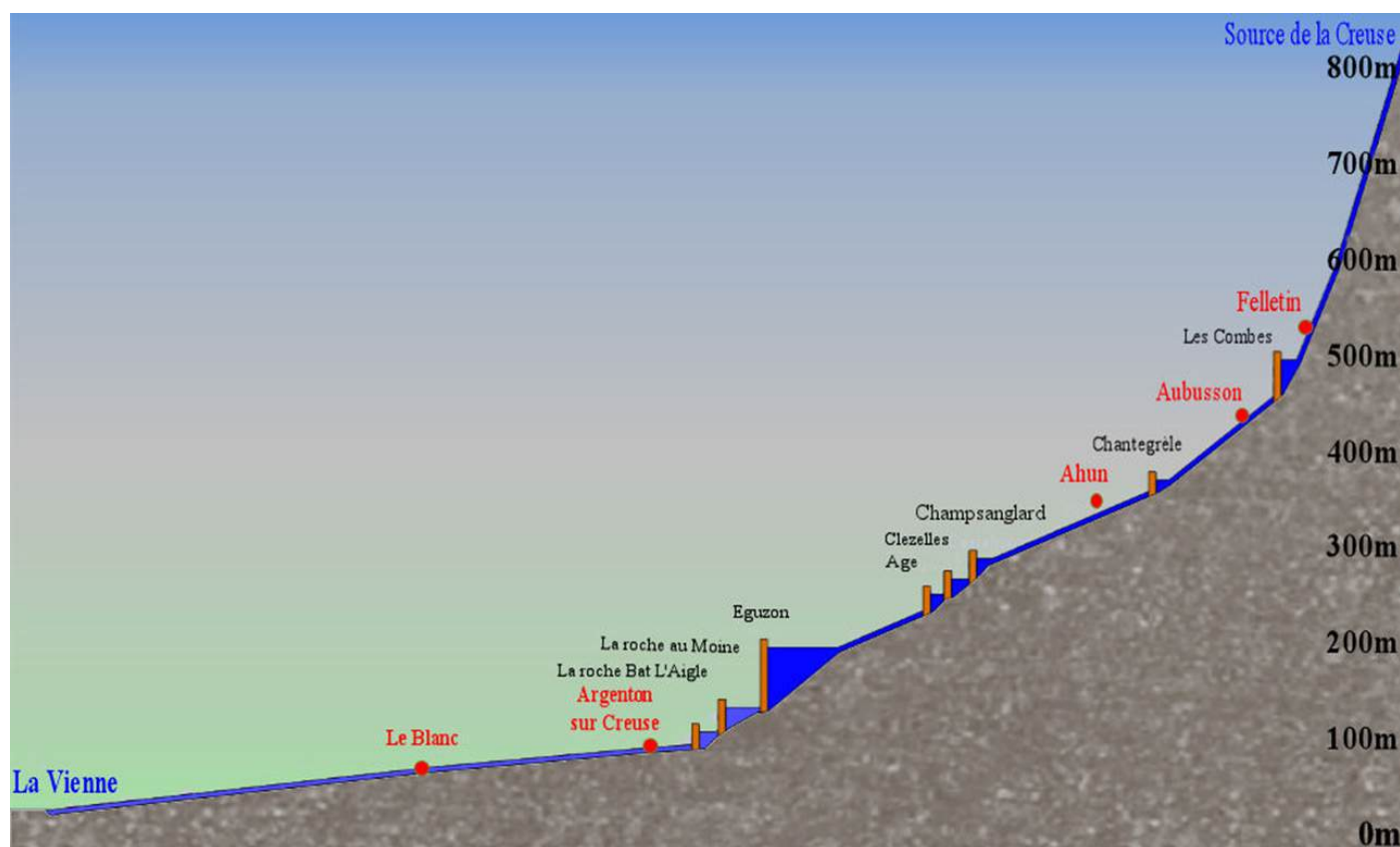
De son côté, l'axe fluvial Vienne-Creuse est un des derniers sites de reproduction pour les poissons migrateurs comme le Saumon atlantique, la Grande Alose et la Lamproie marine. À ce titre, le SDAGE Loire-Bretagne (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) le classe comme axe migratoire prioritaire et réservoir de biodiversité. Or, tout nouveau barrage comme celui projeté à Bénavent, quel que soit son équipement, portera gravement atteinte à la libre circulation de la faune et des sédiments puisque même avec le meilleur équipement en passes à poissons et avec les turbines les plus modernes, un tel barrage sera infranchissable pour 30 % des poissons qui y sont confrontés. Voilà donc les raisons profondes qui motivent l'opposition de FNE Centre-Val de Loire, mais aussi de ses associations fédérées comme Indre Nature et la SEPANT à ce projet.

Une enquête publique a été ouverte sur le site de la préfecture au mois d'août 2024. Celle-ci est particulièrement inaccessible à un citoyen peu averti, au regard du volume de lecture et de la difficulté

d'accès aux informations. Indre Nature s'est fait la voix des citoyens soucieux de la nature et a répondu à cette enquête. Le commissaire enquêteur, « compte tenu de l'intérêt général », a estimé qu'il avait lieu d'émettre un avis favorable au projet.

Ainsi, le 9 décembre 2024, un regroupement d'associations, ANPER-TOS (Association Nationale pour la Protection des Eaux et Rivières-Truite, Ombre, Saumon), FNE Centre-Val de Loire, Indre Nature, la SEPANT et Vienne Nature ont déposé un recours gracieux, afin de demander le retrait et l'annulation de l'arrêté préfectoral n°36-2024-11-28-00001 du 28 novembre 2024. Le but affiché est ainsi d'obtenir l'abrogation de l'arrêté du préfet de l'Indre du 28 novembre 2024, autorisant l'installation et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique sur le barrage de BENAVENT et, également, une décision de police administrative ordonnant l'effacement du seuil de l'ouvrage barrant la Creuse.

Représentation en coupe de la hauteur des barrages de la Creuse de la source à la confluence avec la Vienne :



L'autre affaire concerne le tribunal civil pour du Dropshipping de glyphosate

Mardi 5 novembre 2024, le Tribunal de Tours a condamné un trafiquant de pesticides, qui vendait ces produits interdits aux particuliers par dropshipping. Le dropshipping est une technique de vente sur internet où le vendeur se charge seulement de la commercialisation et de la vente d'un produit. C'est le producteur qui se charge du stockage et de l'expédition du produit au client. Le vendeur est cependant tenu de proposer des produits licites et conformes à la législation en vigueur.

En l'espèce, un homme a vendu, depuis l'Espagne et par le biais de sites internet français ou destinés au public français, des produits phytopharmaceutiques, notamment du glyphosate, produits interdits à la vente aux particuliers en France. Il faisait partie d'un réseau dont les autres membres n'ont pas encore été jugés.

Les pesticides ont des impacts tant sur la santé humaine que sur l'environnement, avec des risques de contamination quasi-généralisée des eaux de surface et souterraines, de l'air, du sol et de leurs conséquences massives conduisant au déclin catastrophique de la biodiversité. Ainsi, plus de 75 % de la biodiversité volante a disparu en 30 ans, et près d'un tiers des oiseaux communs et 60 % pour les espèces des milieux agricoles. En l'espèce, la quantité de produits vendue par le trafiquant suffisait pour brûler la végétation sur environ 1 000 hectares depuis juin 2021, soit l'équivalent de 1000 à 1400 terrains de football.

Depuis plusieurs années, le commerce illégal de pesticides en ligne s'est multiplié. En 2021, l'Office européen anti-fraude a saisi plus de 1 200 tonnes de pesticides illégaux dans le cadre de l'opération Silver Axe VI, qui s'étendait sur 35 pays pour un montant estimé à 80 millions d'euros. France Nature Environnement et ses associations se constituent systématiquement parties civiles devant les tribunaux.

Le trafiquant a été condamné à 12 mois de prison avec sursis, 20 000 euros d'amende et une interdiction d'exercer une activité commerciale pendant 5 ans. Il devra en outre faire publier le jugement dans le journal La France Agricole.

Coté associations, la solution est également très satisfaisante puisque les cinq parties civiles (France Nature Environnement, France Nature Environnement Centre-Val-de-Loire, Ligue pour la Protection des Oiseaux Centre-Val de Loire, la SEPANT et Générations Futures) voient chacune leur dommage moral être indemnisé à hauteur de 4 000 euros. Le condamné ayant fait appel, l'affaire sera jugée à nouveau devant la cour d'appel d'Orléans.

Pour Pia SAVART, juriste chez France Nature Environnement « Cette condamnation est une première victoire. Ces affaires sont complexes car elles ont lieu dans plusieurs états, et la juridiction de Tours s'est montrée à la hauteur, et d'autres devront suivre. Considérant leurs conséquences dévastatrices sur la santé et l'environnement, nous avons besoin d'une généralisation de la répression de ces infractions liées aux pesticides ».

Pour mémoire, en France, depuis 2019, seuls les produits phytopharmaceutiques d'origine naturelle sont autorisés pour les particuliers. Le seul fait de détenir en vue de son utilisation un produit phytopharmaceutique ne bénéficiant pas d'une autorisation est sanctionné pénalement (article L253-17 du Code de l'environnement). Source : communiqué de presse dans actualités sur le site Internet de FNE.

Le condamné a fait appel de la décision sur cette affaire et d'autres sont en cours mais en attente de jugement initial ou en appel.

Wendy GROVER et Lucile FILIPIAK

Sentinelles de la nature : résoudre les atteintes à l'environnement

Sentinelles de la nature, c'est un réseau de citoyen·nes « sentinelles » agissant pour protéger la nature, en alertant sur les atteintes à l'environnement et en valorisant les actions favorables à la préservation de la nature. C'est un programme porté par les associations du réseau France Nature Environnement, pour informer, aiguiller et accompagner les citoyen·nes pour agir pour la protection de la nature.

En 2024, cet outil a offert de nouvelles options de communications aux associations fédérées. En effet, grâce à l'outil « Campagne », nous avons pu communiquer activement sur la pollution lumineuse, en octobre et novembre 2024 grâce à notre implication dans la campagne « Sentinelles de la nuit ». Retraçons un peu l'historique de cette campagne.

Depuis 2018, la réglementation prévoit que les éclairages des locaux doivent être éteints au plus tard 1 heure après la fin de l'activité, les parkings 2 heures après la fin de l'activité, les vitrines entre 1h et 7h du matin et les enseignes et publicités lumineuses entre 1h et 6h du matin. Les infractions peuvent être punies de 750 € d'amende. Cette législation est peu connue des commerçants, or la pollution lumineuse cause un impact fort sur le vivant : elle perturbe le déplacement des oiseaux, mammifères et insectes et dérègle leur rythme biologique et hormonal.

FNE et de nombreuses régions organisent des campagnes Sentinelles de la nuit depuis 2019.

La décision de se lancer dans cette campagne a été instiguée sur le département du Loiret, dans l'objectif de tester une première opération concernant les atteintes à la nature. L'idée était de tirer des leçons de cette expérience pour ensuite ouvrir l'outil FNE Sentinelles de la Nature au grand public. En Indre-et-Loire, la SEPANT s'est engagée dans la campagne sous l'impulsion de Loiret Nature Environnement. Ces 2 départements ont respectivement fait remonter 146 et 265 signalements, soit 14 % et 26 % des signalements nationaux remontés au niveau de FNE. L'Indre-et-Loire et le Loiret sont ainsi les 2 premiers départements en nombre de signalements sur la campagne 2024. La campagne, en plus de permettre le recensement de 411 cas de pollutions lumineuses, a permis de mettre ce sujet en avant

dans la presse, grâce aux quelques 8 passages de nos bénévoles dans la presse écrite, radiophonique ou télévisuelle. Certaines des maraudes visant à repérer les enseignes en infraction avec la réglementation, ont même été suivies par des journalistes.

La prise en main des atteintes à l'environnement ne s'est pas arrêtée à la campagne « Sentinelles de la nuit ». Certaines de nos associations fédérées



Enseigne éclairée après 1h du matin dans Orléans (45)

©Nouvelle République

se servent désormais de cet outil pour recenser les préjudices à l'environnement qui leur sont usuellement communiqués par téléphone, courriers ou courriels. Ainsi, en 2024, l'outil de traitement des atteintes n'a été accessible qu'en interne, aux membres des groupes de bénévoles dédiés aux affaires juridiques et, plus globalement, au projet Sentinelles de la nature. Ce travail de recensement a permis de nous organiser en interne pour aider à régler ces atteintes. Nous avons ainsi enregistré 19 nouvelles dégradations, la majorité concernant des dépôts de déchets, la destruction ou la perturbation d'espèces ou d'habitats, parfois protégés. 2024 a également été l'occasion de rentrer dans l'outil Sentinelles de la nature, les atteintes à la nature sanctionnées par la justice. Forts de cette expérience, nous avons donc ouvert au grand public la possibilité de signaler les atteintes à l'environnement sur l'outil Sentinelles de la nature en janvier 2025.

Wendy GROVER

26 novembre 2024 : Indre Nature attaquée, ses salariés menacés – Les agresseurs se trompent de cible et de combat

Une agression scandaleuse et consternante

Mardi 26 novembre 2024, à l'issue d'une journée de manifestation agricole, Indre Nature, une de nos associations fédérées, a été attaquée et les salariés menacés. Dépôt de paille et de pierres devant et sur le bâtiment. Intimidations et menaces de pénétrer dans les locaux dans lesquels étaient réfugiés plusieurs salariés qui ont fait face avec beaucoup de sang-froid.

Pourquoi la FDSEA et les JA, qui ont revendiqué l'attaque, s'en sont-ils pris à Indre Nature, une association qui ne défend pas d'intérêt privé mais défend l'intérêt général pour un monde vivable demain et sain dans le respect des règles démocratiques ? Nos associations et notre réseau ont toujours été ouverts au dialogue et travaillent depuis longtemps avec les agriculteurs.

Ce seraient donc les idées que nous défendons qui étaient visées, c'est-à-dire la protection de l'environnement et de la nature, la protection de la biodiversité. Que veulent donc ceux qui ont attaqué ? Un monde sans régulation ? Dans lequel chacun peut polluer comme il veut, utiliser les produits les plus toxiques sans contrainte, utiliser l'eau jusqu'à la dernière goutte sans tenir compte des besoins des autres utilisateurs ?

Indre Nature travaille avec les agriculteurs depuis toujours

L'association est notamment engagée dans la mise en œuvre de mesures agro-environnementales dans quatre territoires de l'Indre, le Boischaut sud, la Brenne, le Val de l'Indre, le plateau de Chabris, et même à l'origine de celui du Boischaut qui a rapporté sur le territoire en moyenne 1 million d'euros chaque année, depuis 2011, pour les agriculteurs.

Elle est suffisamment liée au monde agricole pour connaître et comprendre les difficultés d'une partie du monde agricole, et l'attaquer c'est se tromper de cible. C'est détourner les agriculteurs des vrais responsables de leurs difficultés. Les problèmes de l'agriculture ne sont pas l'environnement mais le choix d'un système de production intensif et productiviste, encouragé par la FNSEA depuis longtemps, qui pousse à l'endettement et met les agriculteurs à la merci de difficultés personnelles ou de la météo, d'une concurrence internationale déloyale, de la voracité des distributeurs...

Ceux qui s'en sont pris à Indre Nature desservent leur cause et abîment l'image de leur profession.

41



Locaux d'Indre Nature le 26/11/2024 ©Indre Nature

FNE Centre-Val de Loire, solidaire de son association fédérée, a relayé les événements sur les réseaux et a publié un communiqué de presse dénonçant des actes violents et injustifiés.

À la suite de ces événements, Indre Nature a porté plainte auprès du procureur ; plainte restée sans nouvelle à ce jour.

Le Préfet, dont l'inaction lors des événements avait été critiquée, a rapidement reçu les dirigeants de l'association à leur demande et a accepté de

signer une convention de sécurisation des locaux et des salariés engageant la police nationale et la gendarmerie.

Une rencontre a également été demandée par Indre Nature aux deux syndicats agricoles responsables de l'attaque, mais malgré une réponse positive de leur part, aucune proposition de rendez-vous n'a été adressée à l'association.

Jacques LUCBERT



RENFORCER

**LA VOIX DE LA
NATURE**

Accompagner pour des associations environnementales plus fortes

Qu'elles agissent en faveur de la protection de la nature et de l'environnement, comme les adhérents à FNE Centre-Val de Loire, du développement d'une agriculture plus vertueuse, des énergies renouvelables citoyennes ou encore du réemploi, les associations engagées pour la transition écologique sont nombreuses en région Centre-Val de Loire. Afin de mieux les accompagner dans leurs actions, FNE Centre-Val de Loire a créé le poste de « Conseiller associatif environnement ».

Une des modalités d'accompagnement passe par le dispositif Cap'asso porté par le Conseil régional en collaboration avec le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire. Il soutient le développement de projets dans les associations employeuses par un apport financier du Conseil régional et l'accès à un accompagnement par un conseiller associatif. Le conseiller peut s'impliquer à 3 niveaux :

- la définition du projet
- le suivi de son déploiement
- le bilan du projet

L'accompagnement met l'accent sur une gestion associative du projet conforme au guide des bonnes pratiques de l'économie sociale et solidaire issu de

la loi HAMON. C'est ainsi qu'en 2024, 19 associations ont été accompagnées par FNE Centre-Val de Loire dans le montage du dossier de cette subvention ou le suivi de leur convention.

En dehors de Cap Asso, le conseiller sera également une ressource pour renforcer les associations environnementales et donc bien entendu les membres de la fédération. Une première série d'entretiens a été réalisée auprès de 7 associations issues du réseau FNE en 2024. Les problématiques identifiées (ex : révision du projet associatif, renouvellement et mobilisation des bénévoles...) seront priorisées en 2025 et feront l'objet de réponses appropriées : échanges de pratiques, recours au Dispositif Local d'Accompagnement, etc.

Ce même processus sera proposé à d'autres associations du secteur afin de les orienter vers les bons interlocuteurs Guid'asso ou concevoir des accompagnement ad hoc.

Édouard DE SAINTE MARESVILLE
et Lucile FILIPIAK

Collectif d'adaptation au changement climatique

Le 10 octobre 2023, une journée d'échanges dédiée à l'Adaptation des territoires au changement climatique avait été proposée par l'ADEME, l'Agence régionale de la biodiversité, la DREAL et la Région Centre-Val de Loire.

Au cours de cette journée, une quarantaine de participants de 26 structures de la région, dont FNE Centre-Val de Loire, ont échangé notamment sur la manière avec laquelle ils étaient confrontés aux aléas du changement climatique afin d'étudier l'intérêt de constituer un collectif technique sur l'adaptation au changement climatique.

Deux documents relatifs à cette journée sont ressortis de cette première phase consultative :

- Un compte-rendu détaillé synthétisant les productions des différents ateliers et listant les participants ;
- Le support « Pourquoi s'adapter », présentant les notions clés et principaux enjeux de l'adaptation au changement climatique.

Cette journée ne constituait qu'un premier temps d'échanges, mais a permis aux acteurs techniques d'ouvrir le dialogue.

Ces travaux se sont concrétisés en 2024 avec la création du collectif technique au cours de l'année et sa première rencontre le 11 octobre. Durant cette journée, nous avons été invités à ouvrir la réflexion sur l'intérêt d'un tel collectif, les données déjà connues, leur capacité de dispersion dans nos structures, au sein des décideurs voire du grand public, de nos besoins en connaissances et/ou en actions.

Bien que ce travail n'en soit encore qu'aux balbutiements, il dévoile l'intérêt de nos partenaires de tous les jours pour ces questions et de la bonne prise en main de celles-ci par les acteurs techniques. Le collectif pourrait viser maintenant à réussir à insuffler un élan d'actions auprès des décideurs.

Wendy GROVER



Des webinaires toujours plus enrichissants !

En tant que fédération engagée, FNE Centre-Val de Loire met un point d'honneur à proposer à ses associations adhérentes ainsi qu'aux acteurs de l'environnement régionaux des temps d'échange et de formation variés. Au sein des réseaux Eau et Biodiversité, 2 à 3 webinaires sont organisés chaque année. Ces rendez-vous, accessibles à toutes et tous, peuvent être revus en replay sur notre chaîne YouTube.

En 2024, 5 webinaires ont été proposés par les réseaux Biodiversité et Eau.

Les webinaires du réseau Biodiversité :

Obligations Réelles Environnementales (ORE) : de l'engagement à l'action !



Le 19 mars 2024, 115 personnes se sont retrouvées en direct pour suivre un webinaire dédié aux obligations réelles environnementales. Il s'agissait principalement de représentants d'associations (39 %), de collectivités (26 %) d'individuels (14 %) et de quelques entreprises et organismes de recherche.

Au programme, retour sur les principes et limites d'une ORE grâce au concours de la fédération des conservatoires d'espaces naturels. Ensuite, deux retours d'expériences d'associations ayant accompagné des propriétaires dans l'aventure ORE ont été présentés : celui du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire ainsi que celui d'Indre Nature. Ces derniers ont raconté la manière dont ils ont accompagné les propriétaires dans chacune des étapes menant à la signature d'une ORE et ont décrit la procédure prévue a posteriori. Ce webinaire a été

l'occasion pour les représentants de l'association fédérée à FNE Centre-Val de Loire de présenter leur nouveau projet de préservation du bocage du Boischaut sud au travers du déploiement des ORE et intitulé Mission Nature.

Le pouvoir de la Terre : la Géothermie pour un avenir durable



Le 17 juin 2024, le réseau biodiversité a animé un webinaire abordant la thématique de la géothermie. Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a posé les bases de cette énergie peu utilisée en précisant les avantages et inconvénients de cette dernière.

Puis l'Association française des professionnels de la géothermie (AFPG) a développé l'usage qui en est fait en région Centre-Val de Loire en présentant les avantages importants que peut représenter la géothermie au regard d'autres, mais aussi les difficultés actuelles rencontrées induisant une faible utilisation du potentiel présent en région.

Enfin, Nicole Combredet, Présidente de FNE Centre-Val de Loire et ancienne géologue, a évoqué son expérience de terrain autour des volcans du Mexique et du Nicaragua afin d'expliquer le métier de géologue et l'utilisation de la géothermie de profondeur pour la production d'électricité.

Sur les 51 personnes présentes pour suivre le webinaire en direct, 35 % représentaient des collectivités, 28 % des associations, 20 % des institutions et dans une moindre mesure des entreprises et des organismes de recherche.

Les webinaires du réseau Eau

Relation Nappe-rivière et nappes d'accompagnement



Le vendredi 12 avril 2024 FNE CVL proposait un webinaire explorant la complexe relation entre les nappes souterraines et les cours d'eau. Celui-ci visait également à introduire la problématique de l'année : la connaissance des eaux souterraines. Il a regroupé quelque 160 participants.

Tout d'abord, Marie SERVIÈRE, hydrogéologue au sein du BRGM, a initié les discussions en décortiquant les échanges fondamentaux entre les cours d'eau et les aquifères, les relations hydrodynamiques entre ces milieux, ainsi que les méthodes d'investigation afférentes à celles-ci et l'influence des aménagements anthropiques par des pompages en nappe, notamment sur les cours d'eau avoisinants.

Ensuite, Chrystelle AUTERIVES, également hydrogéologue au BRGM, a partagé son expertise sur la localisation des zones d'interaction entre les nappes et les cours d'eau, mettant en évidence leurs impacts sur la qualité et la quantité de la ressource en eau. Ces connaissances ont été enrichies par des expériences concrètes et des enseignements tirés des travaux menés sur le Loiret par les équipes du BRGM.

Enfin, Cécile FALQUE, animatrice du SAGE Yèvre-Auron, a clôturé le webinaire en présentant la construction de modèles pertinents pour la gestion des zones d'interaction entre les nappes et les cours d'eau, en se rapportant à l'exemple du périmètre du SAGE Yèvre-Auron et du modèle hydrogéologique maillé construit pour celui-ci.

Nappe de Beauce et Observatoire ZNS



Le 14 mai se déroulait un webinaire sur le thème de la nappe de Beauce. Celui-ci a offert un aperçu captivant du fonctionnement de la nappe, des mécanismes de gestion des eaux et des enjeux politiques cruciaux liés à sa préservation, ainsi qu'une exploration fascinante de l'Observatoire de la Zone Non-Saturée. Les participants, issus du monde associatif, agricole ou d'institutions, étaient plus de 75 et les échanges ont été nombreux.

Le webinaire a débuté avec une présentation de Bastien DELAUNAY, animateur du SAGE Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques. Les participants ont eu l'occasion de comprendre en détail comment le SAGE Nappe de Beauce est mis en œuvre pour gérer judicieusement l'eau, en tenant compte des divers besoins des utilisateurs, en particulier dans le contexte agricole.

Puis, après un temps d'échanges très complet, Mohamed AZAROUAL, responsable scientifique de la plateforme O-ZNS, au sein du CNRS a présenté l'Observatoire de la Zone Non-Saturée. Ce centre de recherche novateur, niché au cœur de la nappe de Beauce (à Villamblain), incarne l'intersection entre la science, la technologie et la durabilité.

Agroforesterie : rôle de la haie en milieu rural



Ce webinaire s'est déroulé le 22 novembre 2024 et a rassemblé 50 participants pour explorer le rôle essentiel des haies en milieu rural, un élément clé de l'agroforesterie. Il permettait également d'initier un nouveau cycle de webinaires dédié aux haies.

Flore DEL RIO, de la SEPANT, a ouvert le webinaire en posant les bases : les haies jouent un rôle fondamental dans la lutte contre l'érosion des sols, la préservation de la biodiversité et la régulation climatique. Elle a également partagé des chiffres clés sur les haies en Centre-Val de Loire, mettant en lumière à la fois les efforts de plantation et les pertes causées par les arrachages mais pas que.

Corentin LECOILLARD, du Parc Naturel Régional de la Brenne, a mis en avant des initiatives inspirantes comme les chantiers participatifs pour planter des haies, les collectes de graines locales pour favoriser des plantations adaptées au territoire, etc. Il a également présenté le travail du Réseau Haies Centre-Val de Loire, un collectif d'acteurs engagés pour développer et préserver les haies bocagères dans la région.

Antoine AMAT, représentant d'Indre Nature, a détaillé la méthodologie de son association pour réaliser des inventaires bocagers. Ces inventaires, qui permettent de cartographier et d'évaluer l'état des haies, sont essentiels pour orienter les politiques de préservation et les actions locales.

Laetitia ROGER-PERRIER, de l'ARB Centre-Val de Loire, a clôturé les présentations en dévoilant les ressources disponibles sur le Portail de la biodiversité en Centre-Val de Loire. Elle a particulièrement mis en avant l'outil « Planter Local », qui aide à choisir des essences adaptées aux spécificités locales pour la plantation de haies.

Quelques chiffres clés

Ces rendez-vous ont comptabilisé plus de 451 inscriptions et 2 728 visionnages en replay sur notre chaîne YouTube (<https://www.youtube.com/@francenatureenvironnementc4980>).

Et pour la suite ?

En 2025, 8 webinaires seront proposés par FNE Centre-Val de Loire, les sujets connus à l'heure actuelles sont : « La Nappe du Cénomani » le 16 janvier afin de conclure le cycle dédié aux eaux souterraines, « Tout comprendre sur l'empreinte carbone » le 29 avril, « Les ripisylves » le 17 juin. Deux webinaires seront organisés sur le thème de « L'agroforesterie » et porteront sur les financements et les initiatives exemplaires en région, et trois webinaires auront pour sujet « Les financements de la transition écologique mobilisables par les associations ».

Daphné MARQUES et Wendy GROVER

BCAE 2 : une scandaleuse nouvelle cartographie des zones humides

Depuis 2015, le versement intégral de la plupart des aides PAC (Politique Agricole Commune) sont soumises au respect, par les agriculteurs, de normes de base en matière d'environnement, de changement climatique, de santé publique, de santé végétale et de bien-être animal. Ces normes comprennent, sous une forme simplifiée, une liste d'exigences réglementaires en matière de gestion (ERMG) et des normes relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales des terres définies dans la PAC (BCAE). La nouvelle architecture environnementale de la PAC, qui s'applique sur la période 2023-2027, reconduit en grande partie le dispositif existant mais présente d'importantes évolutions et l'introduction de nouvelles exigences.

L'évolution réglementaire qui nous intéresse ici concerne la protection des zones humides et des tourbières : la BCAE 2. Sa mise en œuvre était initialement prévue en 2024 mais un décret du ministère a finalement reporté la date d'entrée en vigueur en 2025, en raison des demandes insistantes de la FNSEA. Le travail du syndicat, en plus d'engendrer ce retard, a également amputé l'impact de cette nouvelle règle sur les surfaces cultivées. Le zonage est limité à 0,75 % de la SAU (Surface agricole utile) quand le projet initial pouvait concerner jusqu'à 29 % de la SAU nationale.

En septembre, FNE Centre-Val de Loire participait à une réunion qui portait sur la présentation de la mesure BCAE 2 qui sera mise en œuvre en région Centre-Val de Loire à partir du 1er janvier 2025. L'objectif était d'aborder la question du zonage et de la protection des zones humides dans ce contexte.

Les associations ont exprimé leur indignation face au manque de consultation locale et au fait que le zonage proposé ne couvre qu'une très faible superficie, sans tenir compte des zones humides définies dans les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ni de celles identifiées par nos associations locales. Les DDT (Directions Départementales des Territoires) ont demandé l'inclusion des cartographies des associations mais les ministères ne les ont pas intégrées, préférant les croiser avec celles des sites RAMSAR.

Suite à ce tollé, l'Administration a reconnu la nécessité de rechercher et d'intégrer les zones humides présentes dans les SAGE, qui prévoient toujours un recensement de ces zones. Ainsi, il est prévu d'utiliser les cartographies des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) et des SAGE pour une analyse plus complète, offrant une opportunité de révision du zonage dans le futur. Il a été proposé que notre fédération nationale prenne en main ce sujet, en coordonnant les efforts au niveau national, pour effectuer un recensement des zones humides et pour aider les associations locales à se mobiliser sur cette question.

Wendy GROVER et Guy JANVROT

Poursuite des échanges dans le cadre du Comité régional avifaune Centre-Val de Loire

Depuis le 2 octobre 2023, les entités régionales de FNE, la LPO, ENEDIS et RTE Centre-Ouest ont signé une convention de partenariat pour la protection de l'avifaune en région.

Dans le cadre de cette convention, les quatre structures s'engagent à se réunir deux fois par an pour identifier des pistes de travail à mener et faire le point sur l'avancement des actions prévues. La dernière rencontre a eu lieu le 19 novembre 2024.

Parmi les actions en cours, les structures travaillent à la mise en place d'un annuaire des interlocuteurs à contacter en cas d'identification d'oiseaux autour des lignes de RTE et ENEDIS. Cet annuaire permettra d'être plus réactif en cas d'urgence.

Un travail collaboratif doit être mené en région pour valider des zones pouvant poser problème de contact entre l'avifaune et les lignes à haute tension. Il sera donc nécessaire de pouvoir équiper ces lignes avec des dispositifs permettant de réduire les collisions avec les oiseaux.

Enfin, des temps de sensibilisation/formation seront organisés par les partenaires pour que chacun présente aux autres les contraintes métiers auxquelles il peut être confronté au quotidien.

Daphné MARQUES



Coordination du Suivi temporel des oiseaux commun (STOC) en Centre-Val de Loire

FNE Centre-Val de Loire coordonne le programme STOC depuis 2020 dans le cadre de ses missions d'animation du pôle Faune de l'Observatoire régional de la biodiversité. Ce choix découle de la volonté des acteurs régionaux œuvrant pour la biodiversité de voir ce programme de sciences participatives déployé en région afin d'augmenter la part de données naturalistes protocolées sur notre territoire, permettant à terme de dresser des tendances d'évolution des populations à cette échelle.

Ces tendances sont déjà calculées par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) à l'échelle nationale grâce à la production de données régulières, dans des conditions bien précises et sur l'ensemble du territoire français.

Alors que la région comptabilisait moins de 10 carrés suivis¹ en 2020 (première année de mise en place de la coordination régionale), le Centre-Val de Loire compte désormais près de 90 carrés suivis par des observateur.ice.s investis sur le terrain.



Roitelet Huppé ©Pixabay

Si vous avez des connaissances en reconnaissance visuelle et auditive des oiseaux communs de notre région et que vous souhaitez vous aussi contribuer à un protocole de sciences participatives à l'échelle nationale et régionale, n'hésitez pas à prendre contact avec le coordinateur de votre département pour plus d'informations :

Daphné MARQUES

Département	Coordinateur.ice	Adresse mail (remplacer » at » par «@» pour reconstituer l'adresse mail fonctionnelle)
18	Antoine Colin	antoine.colin at nature18.org
28	Jean-Luc Rousseau	jluc28800 at yahoo.fr
36	Henri Borde	henry.borde@indrenature.net
37	Didier Barraud	appollonusbarraud at free.fr
41	Florian Laurenceau	biodiversite at perchenature.fr
45	Valentine Verschelde	verschelde at Ine45.org

¹ carrés suivis chaque année par la même personne aux mêmes dates et dont les données ont été saisies sur le site Faune France.

Les espèces emblématiques du Centre-Val de Loire

Comme chaque année, FNE Centre-Val de Loire, au travers de son animation du pôle Faune de l'Observatoire de la biodiversité, travaille à la publication de fiches espèces emblématiques.

En 2024, 2 fiches ont été publiées sur le portail de la biodiversité Centre-Val de Loire, le site internet collaboratif, animé par Agence régionale de la Biodiversité (ARB), auquel la fédération contribue fortement.

Ces fiches portaient sur deux espèces d'oiseaux nicheuses en région pour faire écho au travail d'actualisation de la liste rouge des oiseaux nicheurs actuellement en cours en région : le Balbuzard pêcheur et l'Élanion blanc. Si le premier est considéré comme nicheur en région depuis 1985, le second l'est seulement depuis 2020.

Ces fiches synthétisent les informations générales à connaître sur les espèces comme l'écologie et la présentation de certains comportements de vie,

dressent une brève description, expliquent comment reconnaître et ne pas confondre avec d'autres espèces similaires.

Elles donnent des informations sur les différents statuts de protection et de menace de chaque espèce ou encore des références à la législation française. Elles illustrent la situation des populations en région et sur le territoire français ainsi que les mesures de préservation mises en place pour ces espèces en Centre-Val de Loire.

Aller plus loin

Pour prendre connaissance des 14 fiches déjà publiées par le pôle Faune, c'est par ici : <https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/decouvrir/l-observatoire/publications-de-l-observatoire/especes-et-habitats-emblematisques>

Daphné MARQUES



Balbuzard pêcheur ©J.-P. Siblet / INPN



Élanion blanc ©S. Wroza / INPN

Les formations organisées pour notre réseau

Chaque année, FNE Centre-Val de Loire propose plusieurs formations dans le cadre du programme de formation modulaire de l'Agence régionale de la biodiversité coordonné par le Graine Centre-Val de Loire. Après une large consultation auprès de son réseau associatif, la fédération élabore les sujets en fonction de l'actualité environnementale et des besoins en développement des connaissances. Ces formations œuvrent à favoriser la montée en compétences des bénévoles, les salariés du réseau associatif et le partage d'expérience.

En 2024, FNE Centre-Val de Loire a proposé deux formations de respectivement 2 et 3 jours ; d'une part sur la thématique de la forêt face au dérèglement climatique, d'autre part sur la renaturation des cours d'école.

La forêt face au dérèglement climatique

Les 13 stagiaires de la formation de 2 jours organisée les 10 et 11 juin 2024 à la Ferté-Saint-Aubin (45), ont apprécié les différentes thématiques abordées : les impacts et l'adaptation de la forêt au changement climatique ; les rôles de cette dernière (atténuation, séquestration, stockage et substitution), son état sanitaire en France et en région, les outils d'identification du dépérissement des peuplements forestiers ainsi que des exemples de gestion de forêts publiques et privées.



Atelier en forêt lors de la formation « Impact et rôle des forêts face au dérèglement climatique » ©D. MARQUES

Aux côtés de FNE Centre-Val de Loire, l'INRAE, Fibois Centre-Val de Loire, le Centre national pour la propriété forestière, l'Office national des forêts et le

Département de la santé des forêts se sont relayés pour animer chacun des modules de cette formation. Des jeux pédagogiques, des phases théoriques et des visites de terrain ont rythmé la formation.



©D. MARQUES

Renaturation des cours d'école

Les 21, 22 et 23 octobre, notre formation a tenté de répondre aux questions des 9 stagiaires sur la renaturation des cours d'école. Les participants souhaitent avant tout apprendre à porter un projet qui puisse intégrer la vision des enfants à chaque étape du projet.

La première journée s'est concentrée sur les aspects techniques d'un projet de renaturation des cours d'école : Pascale LARMANDE de l'Agence Régionale de la Biodiversité a présenté les principes fondamentaux qui peuvent motiver à aller vers une école qui ouvre ses portes à la nature. Elle a également présenté les choix qui peuvent déterminer la conception, tels que les végétaux à favoriser, les matériaux vers lesquels se tourner etc. Gilles DEZECOT d'Indre Nature a mis l'accent sur la réalisation du projet, en faisant un retour d'expérience sur l'accompagnement qu'il propose aux communes, en collaboration avec deux autres structures associatives de l'Indre, pour aider à s'approprier l'ingénierie de projet.



Atelier lors de la formation ©W. GROVER



Cours de l'école maternelle
du Poutyl à Olivet (45) ©W. GROVER

Le deuxième jour a mis l'accent sur l'implication de la communauté dans le réaménagement de la cour d'école : Marion BALIGANT du CPIE Brenne-Berry a présenté ses techniques pour allier les désirs des élèves, les craintes des parents et les limites techniques, notamment par les ateliers proposés, comme par exemple la fabrication d'une maquette avec l'équipe de travail sur le projet. Puis, Mélanie MORERE de Arborescences nous a permis de voir concrètement les étapes où elle fait rentrer la pédagogie dans le projet, avec une petite sortie à l'extérieur, pour pratiquer un peu la notion de classe dehors.

54

Le troisième et dernier jour, nous avons souhaité mettre l'accent sur la prise en main de ces problématiques en proposant un atelier où des équipes de 3 étaient invitées à créer une cour d'école renaturée en se basant sur les matériaux, végétaux, aménagements découverts au cours de la formation. Les groupes étaient ensuite invités à présenter leur projet aux autres stagiaires qui jouaient le rôle de conseil municipal.

La formation a été ponctuée de nombreux moments en extérieur, majoritairement pour visiter les écoles qui nous ont gentiment ouvert leurs portes, à Boigny-sur-Bionne et à Olivet, ou pour pique-niquer et pratiquer « l'école dehors ».

Et ensuite ?

En 2025, deux autres formations auront lieu en avril sur la thématique de la reconnaissance des oiseaux par le chant, et en novembre sur les enjeux environnementaux en région Centre-Val de Loire.

Plus d'informations sur : <https://www.grainecentre.org/les-formations-2025>

Daphné MARQUES et Wendy GROVER



Un groupe de travail pour les représentants associatifs aux CDPENAF¹

Chaque année, le réseau Biodiversité de FNE Centre-Val de Loire propose deux webinaires et un séminaire à destination des bénévoles et salariés de ses associations fédérées, dans le but d'acquérir de nouvelles compétences sur des thèmes diversifiés. Le premier cycle de webinaires mené par le réseau portait sur la compréhension des politiques biodiversité à différentes échelles du territoire (au national, au régional et dans les départements).

À la suite du webinaire dédié à l'échelle départementale, les représentants de notre réseau dans les réunions des CDPENAF ont souhaité constituer un groupe de travail interne à la fédération, afin de pouvoir échanger entre eux sur la manière dont la voix de la nature est prise en compte dans chacune des commissions des six départements du Centre-Val de Loire.

En 2024, la fédération a organisé trois réunions de ce nouveau groupe de travail (GT). Ces réunions sont ouvertes à toute personne intéressée par les thématiques abordées, afin de leur permettre de monter en compétence, et pourquoi pas, à plus ou moins long terme, leur donner la possibilité de s'investir à leur tour dans les commissions départementales pour représenter le réseau.

La première réunion s'est tenue le 23 janvier 2024 et a permis aux membres du GT de faire connaissance. Une présentation du fonctionnement de chaque CDPENAF a été faite, permettant de mettre en avant les problématiques rencontrées mais aussi les spécificités de chacune et les outils utiles qu'il serait intéressant de voir déployer dans les autres commissions. Par exemple, la doctrine de la CDPENAF du Loiret a été mise en avant, permettant à Loiret Nature Environnement et aux autres membres ayant participé à son élaboration de pouvoir s'appuyer sur un cadre clair pour étudier les dossiers présentés en séance. Cet outil permet de voter sur un ensemble de critères identiques quels que soient les projets, afin d'éviter les discriminations éventuelles en fonction du porteur de projet.

La seconde réunion s'est tenue le 26 mars 2024. Elle avait pour objet les projets de parcs agri-photovoltaïques. Les sous-thématiques suivantes ont été abordées : les parcs photovoltaïques et l'élevage, la surface maximale tolérable d'un parc, la question des ombrières sur les cultures et la remise en état des terres après exploitation d'un parc photovoltaïque.

Une troisième réunion a eu lieu le 8 octobre 2024, avec pour thématique principale l'implantation de projets photovoltaïques en zones naturelles d'intérêt pour la biodiversité régionale. Elle a été impulsée par le fait que de plus en plus de projets sont proposés sur ces zonages car les autres secteurs propices (type friches industrielles ou terrains pollués) sont déjà équipés ou en cours d'examen. Il a été évoqué, notamment, la problématique d'une autorisation de projet dans l'Indre, positionné sur l'entièreté d'une ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) alors que les sites inscrits au titre de la stratégie aire protégée en région représentent moins de 1 % du territoire total et qu'une motion du Conseil national pour la protection de la nature (CNPC) a été publiée en 2024 pour demander à ce que ces zonages soient évités par les projets de parcs photovoltaïques.

Cette dernière réunion a entraîné la volonté d'organiser un temps d'échanges futur avec EDF renouvelable (structure à l'origine du projet autorisé dans l'Indre) afin de comprendre leur fonctionnement interne et la manière dont les projets sont étudiés, tout en les alertant sur les risques de proposer des parcs sur des zones naturelles d'intérêt pour la biodiversité.

Daphné MARQUES

¹ Commissions départementales pour la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers

NOS REPRÉSENTATIONS



L'Agence Régionale Énergie et Climat : déjà deux ans de participation

L'Agence Régionale Énergie et Climat (AREC) a été créée en 2023 par la Région avec pour mission d'amplifier les actions existantes et développer de nouvelles synergies en complément des politiques nationales et européennes. L'idée majeure est de massifier les actions climatiques, de mieux protéger la biodiversité, de soutenir les transitions énergétiques et d'adapter les territoires aux dérèglements climatiques.

La Région, après avoir déclaré en 2021 l'état d'urgence écologique et sociale, vise une réduction de 50 % de la consommation énergétique d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, l'AREC fédère les collectivités, les entreprises et les associations. C'est pourquoi FNE Centre-Val de Loire a souhaité participer au développement de cette agence, ambitionnant une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets qui verront le jour et qui seront soutenus par l'AREC. À ce titre, nous avons décidé de postuler au Conseil d'administration et nous avons obtenu une place de suppléant. Toutefois, nous avons capacité à participer, mais sans voix délibérative, aux diverses réunions qui ont lieu. Nous avons aussi pu assister à un groupe de travail dont l'objectif était de mieux connaître en région les futurs projets d'énergies renouvelables en voie d'installation ou de développement.

L'Agence a créé aussi plusieurs outils techniques afin d'accompagner les projets qui ne trouvent pas les moyens d'être mis en œuvre et qui correspondent aux objectifs de l'association. Ainsi, elle soutient des projets locaux tels que la rénovation thermique de bâtiments scolaires, l'installation de panneaux photovoltaïques sur des toitures communales ou encore la réalisation de diagnostics énergétiques d'infrastructures publiques afin de réduire la consommation d'énergie.

L'un des grands axes de l'AREC réside dans la promotion et le développement des énergies renouvelables (ENR). C'est notamment sur ce point que nous intervenons régulièrement afin d'introduire la préservation de la biodiversité dans les projets d'ENR, principalement sur le photovoltaïque et l'éolien.

C'est aussi la raison qui nous a fait rencontrer le directeur de l'agence et quelques-uns de ses collaborateurs de manière à étudier un éventuel partenariat visant à accompagner l'agence pour lui apporter les conseils nécessaires à la préservation de la biodiversité dans les projets qu'elle soutient.

Guy JANVROT

Notre participation au Comité régional de la biodiversité

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a réformé la gouvernance de la biodiversité au niveau national et dans les territoires. Ainsi en région la loi a créé un comité régional de la biodiversité (CRB) qui s'est substitué au comité régional « trame verte et bleue » (CRTVB).

Le comité, placé auprès du président du conseil régional et du préfet de région, constitue le lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région avec pour mission principale l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie régionale pour la biodiversité. Il est aussi associé à l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET) et d'autres programmations régionales stratégiques qui touchent à l'environnement.

58 Son comité est composé de 109 membres désignés pour 5 ans dans lequel nous avons toute notre place, soit en tant que fédération, soit par l'intermédiaire de nos associations adhérentes.

En cette année 2024, nous avons eu deux réunions dont une particulièrement consacrée au sujet de la stratégie régionale des aires protégées.

Voici en partie l'intervention que nous avons faite sur ce sujet :

Nous avons tout d'abord été étonnés de constater que dans le document qui nous avait été fourni sur le bilan il y était écrit que celui-ci avait déjà été validé par le comité qui se réunissait le jour même. D'où l'inanité de cette réunion à laquelle nous participions.

Nous avons toutefois félicité les services de l'État pour le travail effectué, ainsi que pour l'animation territoriale qui s'était globalement bien déroulée dans les départements.

Mais les compliments s'arrêtèrent ici. En effet, la région Centre-Val de Loire est la dernière de France en termes de surfaces en protection forte et même en présence de ZNIEFF de type 1. Nous l'avons déjà dénoncé lors des CRB précédents.

0,16 % de surface alors que la moyenne est de 1,5 % en France. Alors nous espérons beaucoup mieux que ce qui nous a été promis afin de rattraper le retard qui perdurera. Si nous faisons le compte des projets, on arrive péniblement à moins de 5 500 ha.

Donc, en étant large, car la forêt d'Orléans avec ses mille hectares semble très aléatoires, nous serons à moins de 0,3 % en 2030. Vraiment très loin des 1 % que nous espérons au minimum.

Ainsi sommes-nous une région sinistrée. Et nous demandons que, face à cette impéritie, celle-ci se voit attribuée des crédits supplémentaires conséquents car nous ne serons pas à la hauteur des enjeux.

Et, par ailleurs, nous avons fait état d'une réunion qui s'était tenue le 21 août dernier sur le zonage de la BCAE 2 (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales) sur les zones humides. La BCAE 2 « Protection des zones humides et tourbières » est l'une des 9 bonnes conditions agricoles et environnementales à respecter dans le cadre de la conditionnalité de la politique agricole commune (PAC) qui est mise en œuvre au premier janvier 2025. Etant convaincus que les tout premiers milieux à préserver, le début de la chaîne, ce sont les zones humides, seules les zones Ramsar ont pourtant été retenues sans aucune discussion possible. Toutes les associations et PNR (Parcs Naturels Régionaux) présents ont dénoncé ce choix de seulement 20 % de ce que nous connaissons comme zones humides à préserver. Une énorme inquiétude pour nous et nous continuons de le regretter. Notamment sur le sujet des tourbières.

Sur ces deux sujets, nous nous sommes adressés à l'État pour un plan d'action à revoir, avec un phasage construit jusqu'en 2030, ciblant des objectifs à horizons moins lointains, faisant le point sur les financements nécessaires pour dorénavant commencer à rattraper notre retard : embauche de plus de personnels dédiés, benchmarking pour comprendre pourquoi les autres régions sont plus avancées, augmentation significative des Réserves Biologiques Intégrales, préemption de terrains à inscrire dans les SCoT (schéma de cohérence territoriale) et PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal).

Pour cela, et si nous pouvions comprendre les difficultés dues aux relations avec les propriétaires privés et leurs questionnements, sans que cela ne nous arrête pour autant, nous avons souhaité que soit mise en place une politique globale incontournable en direction des terrains publics. Ainsi, c'est avec la Région, les départements et les intercommunalités que doivent se contractualiser des mesures exceptionnelles : des Espaces Naturels Sensibles plus poussés, des compensations d'aménagements, lorsqu'elles sont indispensables, qui aboutissent automatiquement à de futures protections fortes, des campagnes de communication qui incitent les propriétaires à prendre conscience de leur patrimoine et à trouver des réponses collectives. Et d'autres mesures doivent suivre.

Il s'agit bien de répondre à la demande pressante du Président de la République. On ne peut pas se contenter d'une moyenne nationale en se dédouanant sur les autres. Notre patrimoine de biodiversité, nous en avons fait l'inventaire depuis longtemps, est remarquable et mérite beaucoup mieux que ce qui nous a été proposé.

Guy JANVROT

FNE Centre-Val de Loire et l'Agence Régionale de la Biodiversité

Le 1^{er} janvier 2019 l'Écopôle a été transformé, à l'initiative de la Région et de l'État, pour devenir l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire.

FNE Centre-Val de Loire y a pris toute sa place et travaille depuis dans le cadre des missions de cet organisme.

Ses missions sont d'ailleurs le résultat d'un large travail de concertation avec tous les acteurs régionaux, qui a commencé bien avant la création de la structure, afin d'en dresser les grandes orientations et ses limites d'intervention.

Il s'agit pour cette agence de mettre la biodiversité au cœur de la société et d'intégrer celle-ci dans tous les domaines de l'action publique et privée. Pour y parvenir, l'ARB a pour objet de sensibiliser sur la biodiversité, de créer du lien entre les acteurs et de faire émerger localement des projets reproductibles et efficaces.

60

Nous sommes rassemblés au sein d'un réseau d'acteurs mobilisés pour la reconquête de la biodiversité.

En octobre 2024, nous avons choisi de fêter les 5 ans d'existence de l'agence lors d'une journée complète afin d'établir un bilan critique et d'avoir une réflexion collective sur l'avenir de l'organisme. À cette occasion, FNE Centre-Val de Loire a rappelé l'importance du travail conjoint qui est mené avec l'ensemble des acteurs économiques de la région, souligné qu'il fallait continuer de le renforcer, tout en s'inquiétant des baisses de ressources financières qui se profilaient, que ce soit dans les agences de l'eau comme pour le Fonds vert de l'État.

L'ARB est également sur le point de concrétiser une initiative portée par FNE Centre-Val de Loire lors d'une séance de brain-storming qui a eu lieu il y a 2 ans : démontrer en Centre-Val de Loire la possibilité de réduction de l'usage des pesticides, avec une incidence acceptée sur les rendements agricoles, créer une caisse de sécurisation, adapter le maintien des infrastructures agro-écologiques tout en améliorant la biodiversité présente sur le territoire retenu. L'objectif par la suite est la reproductibilité de la méthode qui sera utilisée, si elle réussit, sur d'autres espaces agricoles en région et au-delà.

La durée de ce projet nommé Zone test agricole est de 7 ans et s'étend de 2025 à fin 2031. Le budget est de l'ordre de 600 k€ financés à 60 % par un LIFE européen¹. Il bénéficie aussi d'un cofinancement de l'Office français de la Biodiversité et de la Région de 15 % chacun. Un poste d'animation et d'ingénierie financière, des conventions, du reporting sont prévus. Il reste encore à déterminer le coût des prestations de suivi.

Une personne a ainsi été recrutée au sein de l'agence pour travailler dorénavant sur ce projet. Il s'agit de Charlotte LEMOIGNE, qui a d'ailleurs travaillé à FNE Centre-Val de Loire il y a quelques années.

Guy JANVROT

¹ Le programme LIFE est un instrument financier de la Commission européenne, dédié au soutien de projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat. Chaque année, le ministère chargé de la transition écologique sélectionne et assiste des porteurs de projets français afin de les aider à répondre aux attentes de la Commission européenne.

Représentation au Comité Régional de l'Énergie

Créé par la loi Climat et Résilience de 2021, le Comité Régional de l'Énergie (CRÉ) est une instance chargée de favoriser la concertation territoriale au sein d'une région sur les questions relatives à l'énergie. Ce comité est en particulier chargé de faire une proposition des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération de chaleur et de froid après l'adoption de la prochaine PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2025-2035). Dominique VIARD est le représentant officiel de FNE Centre-Val de Loire, au titre de Vice-Président d'Indre Nature (d'après l'article 6 de l'arrêté de nomination du 13 décembre 2023).

C'est dans ce contexte, que le CRÉ s'est réuni le 23 septembre 2024 pour rendre un avis sur les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) remontées par plus de 1 100 communes, soit 63 % des communes de la région, c'est-à-dire que les communes ont été invitées à définir les types d'Énergies Renouvelables (ENR) qu'elles souhaitent prioriser sur leur territoire. Depuis cette date, de nombreuses autres communes ont fait remonter leurs ZAER.

Dans l'avis initial préparé par la DREAL et la Région, il était écrit « Le CRÉ [...] considère que la région Centre-Val de Loire n'est pas propice au développement de l'hydroélectricité et qu'il n'est pas souhaitable d'instaurer des Zones d'Accélération pour cette filière dès lors que les perspectives de production apparaissent très faibles voire inexistantes, en regard d'incidences environnementales majeures ». Le lobby des micro-centrales est donc monté au créneau via le Président des maires ruraux de l'Indre ainsi que 3 élus d'Indre et Loire qui ont demandé la

suppression de ce paragraphe. Notre représentant s'est opposé à cette modification, en rappelant l'effacement du barrage de Maisons Rouges et que celui de Descartes ne serait pas réarmé. FNE Centre-Val de Loire s'est pourtant retrouvée bien seule dans cette prise de position, concluant sur le remplacement de ce paragraphe par l'ajout d'un amendement stipulant qu'une étude sera réalisée au cas par cas pour chaque projet hydroélectrique.

Cette rencontre a permis de constater le recensement de plus de 39 500 ZAER.

Le CRÉ va entamer début 2025 des travaux pour la régionalisation de la PPE, le premier rendez-vous est fixé le 13 mars 2025. Les nouveaux objectifs régionaux 2025/2035 seront définis à l'issue de ces travaux. Ces objectifs régionaux par filière seront donc la référence pour la pertinence des engagements des communes et seront intégrés au SRADDET. Ainsi, à l'exception du solaire photovoltaïque dont les potentiels calculés dans les ZAER sont 5 fois supérieurs à l'objectif initial 2050 du schéma régional, les zones d'accélération devront être complétées pour les autres filières afin de satisfaire aux nouveaux objectifs du SRADDET pour 2035 et à l'horizon 2050.

La focalisation de nombreuses communes vers le photovoltaïque au sol représente un risque important pour la biodiversité, l'examen de chaque projet en sera d'autant plus nécessaire.

Wendy GROVER et Dominique VIARD

Notre activité au Comité de Bassin Loire-Bretagne et au Conseil d'Administration de l'agence de l'eau

Cette année aura été marquée par les reculs successifs de l'État devant le lobbying de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) et par notre résistance dans l'élaboration du 12ème programme de l'Agence au Comité de Bassin (CB) et Conseil d'administration (CA), et dans la révision du guide HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat).

Au CB, l'année débute par le renouvellement de toutes les instances à mi-mandat, dans une stabilité quasi-totale, et se termine avec la réanimation du Comité de Gestion du Cénomani. Cette instance concerne particulièrement la région Centre-Val de Loire, et nous avons obtenu que la représentation du collège des usagers d'intérêt général passe de 2 à 8 membres (dont 3 membres d'Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement -APNE- de la région).

La révision du guide HMUC nous a mobilisés avec l'audition de la mission des inspections générales des ministères (agriculture et écologie), et une contribution lors de la mise à disposition du public portée par la quasi-totalité des représentants de notre collège d'usagers (APNE, fédérations de pêche, conservatoires d'espaces naturels et consommateurs), demandant de ne pas permettre d'arbitrages faisant passer les intérêts humains essentiellement agricoles avant la protection des milieux naturels. En vain, malheureusement.

Au CA (et au CB pour quelques votes de confirmation des décisions du CA), l'année a été consacrée à l'élaboration et au vote du 12ème programme. Elle a commencé en fanfare, puisqu'à la fin de l'automne 2023, le président de la FNSEA a obtenu lors d'un petit déjeuner avec la première ministre en place à cette époque : Élisabeth Borne, la suppression pure et simple de l'augmentation de la redevance sur les pollutions agricoles dans la loi de finances, déséquilibrant durablement le financement des agences et particulièrement celle de Loire-Bretagne à qui il manquera finalement une vingtaine de millions d'euros par an. Et ça a continué avec la ponction de plus de 100 millions d'euros en 2024 (soit près d'un quart des ressources de l'Agence) pour des dépenses non provisionnées du ministère de l'agriculture de financement de la Politique Agricole Commune (PAC). Tout cela atteint le cœur des activités de l'agence et nous sommes souvent assez seuls à lancer l'alerte, et à voter contre les décisions qu'on nous impose.

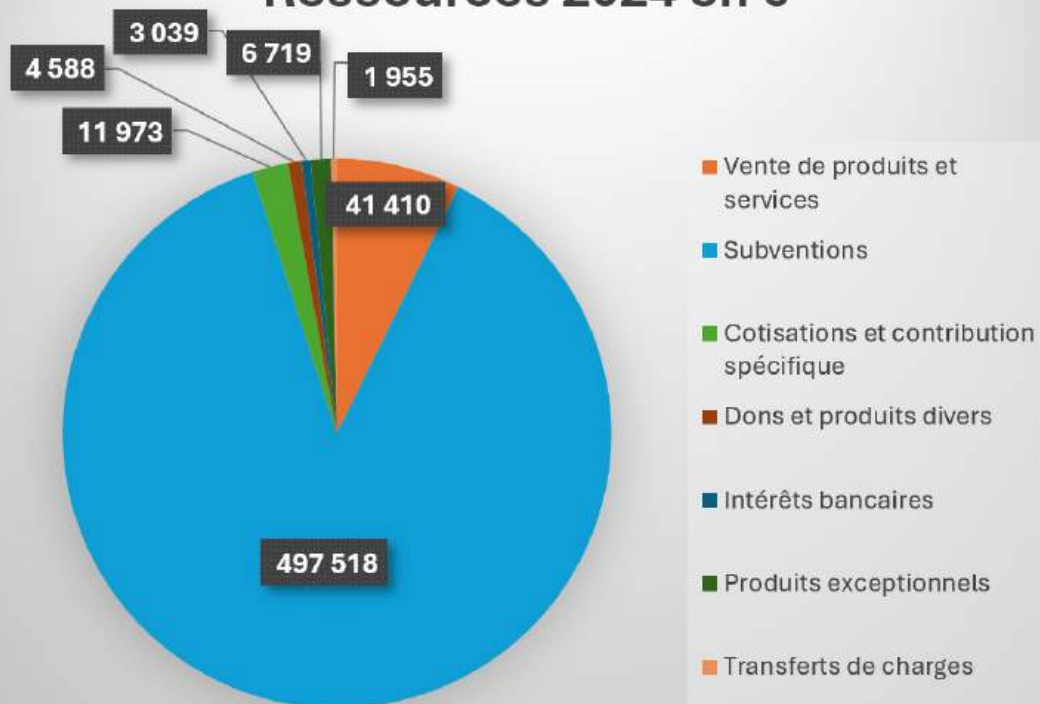
Ce constat nous amène à une réflexion sur notre présence dans ces instances : Le CB n'a que peu de pouvoir, et au CA, le collège État a en bloc plus du tiers des voix et il lui suffit d'une demi-douzaine d'autres voix (sur 22) pour s'assurer une majorité. C'est dire que notre capacité à faire bouger les lignes vient d'abord du terrain et de notre capacité à travailler avec nos structures locales.

Gilles DEGUET

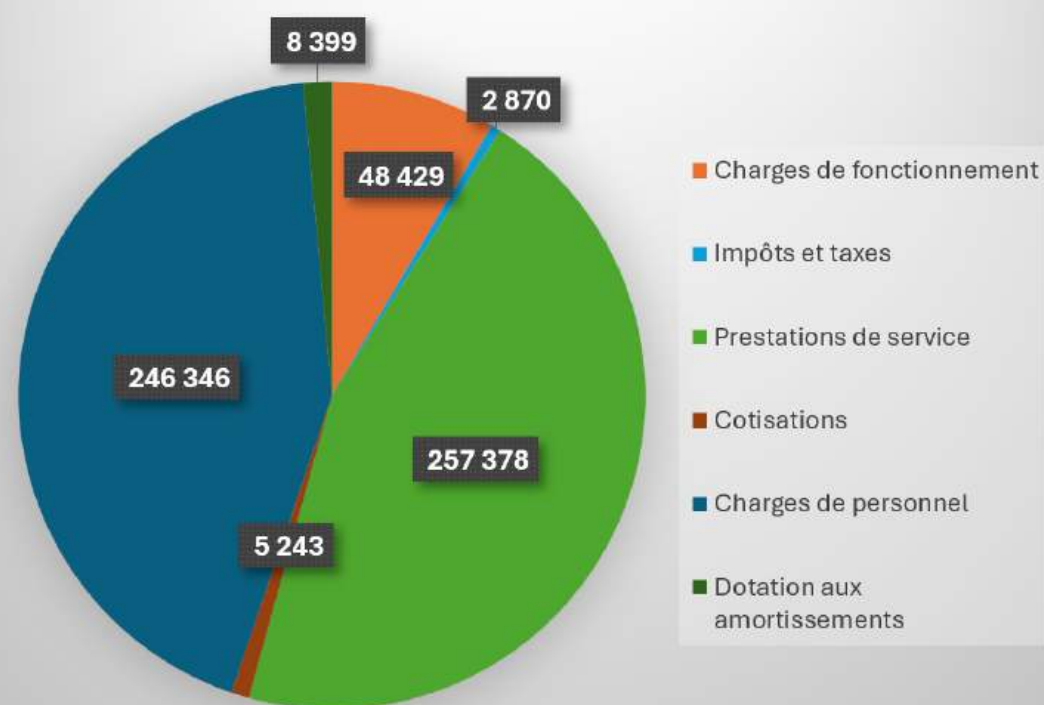


NOS FINANCES

Ressources 2024 en €



Charges 2024 en €





NOS ASSOS

**DE RÉSEAU
EN ACTION**

NATURE 18

Végétalisation des écoles

Action menée par Lucie JAMET, chargée de mission « Territoires durables » à Nature 18

En 2024, Nature 18 a accompagné l'école maternelle des Pressavois, à Bourges, dans le cadre de la végétalisation de sa cour d'école.

Après avoir consulté les élèves, parents d'élèves, enseignants, ATSEM et l'ensemble des usagers de l'école, plusieurs aménagements ont été pensés et mis en place dans la cour afin d'apporter plus d'ombre et de fraîcheur. La désimperméabilisation du sol a également été un aspect essentiel des modifications apportées.

Les travaux ont été réalisés durant les vacances scolaires estivales et les enfants ont pu pleinement s'épanouir dans leur nouvelle cour dès la rentrée de septembre. En complément, des plantations ont été effectuées à l'automne.

Dans le cadre des travaux de végétalisation, Nature 18 a poursuivi son accompagnement en proposant des animations de sensibilisation :

- Les enfants ont eu la joie de construire 3 nichoirs et 3 mangeoires afin d'observer les oiseaux dans la cour d'école. Une animation a permis la fabrication de deux gîtes à insectes afin de sensibiliser ces enfants à l'importance des insectes et des pollinisateurs.
- Les parents ont construit un mur sonore et un mur de motricité fine avec divers objets du quotidien récupérés. Le dernier atelier proposé a permis l'écriture des noms des arbres présents dans la cour afin que les enfants puissent les identifier.
- L'équipe enseignante a bénéficié d'une animation autour du jardin afin de savoir quelles activités réaliser au jardin entre la rentrée scolaire de septembre et les vacances d'été mais également d'avoir quelques informations sur les outils pédagogiques pouvant s'appliquer au jardin avec des tout petits.

D'autres projets auront lieu en 2025 ! Une bonne nouvelle pour les petits écoliers !



Avant travaux ©Nature 18



Après travaux ©Nature 18

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ORCHIDOPHILIE CENTRE-VAL DE LOIRE

Trois rendez-vous marquants en 2024 pour la Société Française d'Orchidophilie Centre-Val de Loire

Le retour d'une exposition-vente orchidophile dans la serre aux papillons du Parc floral de la Source à Orléans en mars ; nous y étions au côté de l'Orchidium. Le public était au rendez-vous et les contacts furent nombreux.

En avril, destination le Var avec un groupe de 14 passionnés. Une quarantaine d'espèces dont trois hybrides ont été observées et... photographiées. Un très beau périple dans le Massif des Maures.

En mai, la SFO Centre-Val de Loire accompagnait le producteur régional, l'Orchidium, pour ses portes ouvertes, avec une première pour l'association,

la location d'un chapiteau accueillant une belle exposition photo. En parallèle, le public, invité à juger les photos présélectionnées de son 4e Concours photo, a désigné les clichés victorieux dans les 3 catégories définies : orchidées exotiques, orchidées sauvages et orchidées et leurs visiteurs. Trois photographes ont ainsi été récompensés. À noter enfin, la sortie d'une collection de 11 marque-pages sur les orchidées sauvages de la région Centre-Val de Loire.



PERCHE NATURE

Perche Naturiales 2024

Il y a quelques mois seulement émergeait cette idée presque folle de transformer nos préoccupations légitimes sur la protection de la nature et de la biodiversité en un rassemblement festif. De nombreuses heures de préparation et quelques centaines de mètres de guirlandes de fanions plus tard, le projet devint réalité : bienvenue dans l'aventure Perche Naturiales ! 1^{ère} fête de la Nature et de l'Environnement en Vendômois du 4 au 6 Octobre 2024.

Le verdict est unanime : cette première édition fut un réel succès. Il faut dire qu'avec un programme engagé et varié, de multiples cadres remarquables, un ensoleillement magnifique, et une équipe de bénévoles aussi passionnés que dévoués, nous avons le cocktail parfait !

Il va nous être difficile de lister l'ensemble des activités proposées : participation à la conférence ou aux ateliers (fresque du climat ou encore de

la biodiversité), rencontre avec nos partenaires, emplettes ou dégustation auprès des producteurs locaux, sorties Nature, le tout dans une ambiance musicale, festive et multi-générationnelle...

Le très bon niveau de participation (près d'un millier sur le week-end) et les nombreuses marques de soutien nous confortent quant à la réussite du projet.

Pssst, nous avons une confiance à vous faire : nous avons déjà hâte de nous atteler à la préparation de la prochaine fête, qui devrait avoir lieu en Octobre 2026, ouvrez l'œil !

68



©Perche Nature



©Perche Nature

SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT

Sologne Nature Environnement fête ses 40 ans !

En 2024, Sologne Nature Environnement a fêté ses 40 ans ! Une année joyeuse et mouvementée autour d'animations estampillées « 40 ans » et de deux événements majeurs qui font écho à notre histoire.

Lors du 23 février 2024, jour de notre anniversaire, plus d'une cinquantaine de personnes s'est réunie dans une ambiance conviviale et amicale à Nouan-le-Fuzelier, terre de nos origines.

Pour l'occasion, étaient présents adhérents, salariés et partenaires, comme la présidente de notre fédération France Nature Environnement Centre Val de Loire Madame Nicole COMBREDT, la coprésidente de l'Union pour la Culture Populaire de Sologne Madame Sonia VILT, Monsieur Alain BEIGNET, membre fondateur de notre association, ainsi que Madame Cécile CAILLOUX-ROBERT conseillère

régionale déléguée à l'Égalité entre les femmes et les hommes et aux Formations Sanitaires et Sociales, représentante du président de la Région Centre Val de Loire.

Après quelques discours, nous avons trinqué avec un verre de l'amitié, participé à un jeu pour faire connaissance et faciliter les échanges entre tous, et puis nous avons soufflé les quarante bougies de l'association tous ensemble.

Durant cette soirée, les invités ont été appelés à contribuer à la création d'une fresque sur la mémoire de Sologne Nature Environnement en apportant une photo en lien avec l'association.

Pour agrémenter cette soirée et faire le lien avec les actions de l'association, des stands représentant



des projets phares de l'association étaient visibles.

Tout au long de l'année, 9 animations spéciales « 40 ans » sont venues rythmer cette fête. Plus de 90 personnes ont participé à ces moments de découverte de la biodiversité solognote et de notre association.

Puis nous avons clôturé cette année à la fabrique Normant à Romorantin, lieu de notre implantation actuelle. Durant deux jours, le 12 et le 13 octobre, nous avons fêté notre anniversaire lors de notre salon de la nature en automne, organisé tous les ans depuis l'existence de l'association.

L'évènement s'intitulait « 40 ans de nature en Sologne ». À cette occasion, nous avons présenté :

- La fresque participative initiée le 23 février.
- Les résultats du concours scolaire sur « Quelle Sologne imaginez-vous dans 40 ans ».
- Le calendrier issu du concours photographique.
- Des expositions sur les champignons, les arbres et fruits sauvages ou le Castor.
- Un marché de producteurs locaux.

- Des stands sur notre association et notre espace naturel « Nature en Ville : Site Riton Cornet ».

- Une saynète sur l'histoire de la nature en Sologne.
- Un cycle de conférence sur l'association et ses missions naturalistes en Sologne.

- Une table ronde sur l'avenir de la Sologne pour les 40 ans à venir avec des intervenants variés (photographe, garde-chasse, auteur, agriculteur, réalisateur et naturaliste).

- Des ateliers et animations.

- Une soirée festive.

Pour cet évènement, nous avons accueilli plus de 469 personnes et mobilisé plus de 60 bénévoles.

Nous tenons donc vivement à remercier nos partenaires financiers et techniques, ainsi que tous nos bénévoles, sans qui rien ne serait possible.

LPO CENTRE-VAL DE LOIRE

Un toit pour la biodiversité, au service des chauves-souris

Dans le cadre du programme Un toit pour la biodiversité financé par le Fonds vert, FNE Centre-Val de Loire et son réseau associatif vont à la rencontre des bailleurs sociaux et des collectivités pour les accompagner dans leurs chantiers de rénovation en réalisant un diagnostic écologique des bâtiments ciblés, et en apportant des conseils pour adapter les chantiers en vue de préserver les espèces protégées accueillies.

Dans ce cadre, la LPO Centre-Val de Loire accompagne la commune de Montlouis-sur-Loire (37) dans les travaux de rénovation d'une école qui accueille chaque été des pipistrelles communes. Le calendrier des travaux a été adapté pour permettre à la colonie d'élever les jeunes de l'année sans

dérangement ni destruction du gîte. Le bâtiment qui abritait la colonie a été sécurisé pour signaler la présence des chauves-souris. Après un nouveau passage sur le site à la fin de la saison de reproduction, la LPO Centre-Val de Loire a pu constater le départ des chauves-souris et les travaux de rénovation ont pu commencer. Trois gîtes ont également été installés pour proposer des zones de refuge à la colonie pendant les fortes chaleurs, et des accès sous la toiture ont été maintenus pour qu'elle puisse revenir après les travaux.

Un bel exemple d'intégration de la biodiversité dans un bâtiment dédié à l'éducation des plus jeunes, tout un symbole !



Installation d'un gîte à chauves-souris ©Amélie BEILLARD, LPO Centre-Val de Loire

LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT

Bilan de la Campagne Sentinelles de la nuit

Depuis 2018, la réglementation prévoit que les éclairages des locaux doivent être éteints au plus tard 1 heure après la fin de l'activité, les parkings 2 heures après la fin de l'activité, les vitrines entre 1h et 7h du matin et les enseignes et publicités lumineuses entre 1h et 6h du matin. Les infractions peuvent être punies de 750€ d'amende.

La pollution lumineuse a un impact fort sur le vivant : elle perturbe le déplacement des oiseaux, mammifères et insectes et dérègle leur rythme biologique et hormonal.

La fédération nationale France Nature Environnement, via son outil Sentinelles de la Nature, organise des campagnes Sentinelles de la nuit depuis 2019 dans de nombreuses régions. Le Loiret, via Loiret Nature Environnement (LNE), a rejoint la démarche en 2024.

72 Un groupe de sept référents Sentinelles LNE a été créé après appel à volontaires, il se réunit tous les premiers lundis du mois. Le groupe a coordonné l'organisation des maraudes dans le cadre de la campagne ouverte du 8 octobre au 8 novembre 2024.

La campagne a été relayée par les médias locaux, avec notamment la participation d'une journaliste à une maraude, et partagée via les réseaux sociaux. Le président de la métropole ainsi que l'association des maires du Loiret ont été informés car ils sont chargés de faire respecter la législation en la matière.

Au final, le premier constat est positif : 145 signalements (avec 106 courriers déposés) ont été recensés sur le site Sentinelles grâce à 12 maraudes nocturnes de 28 volontaires (adhérents et sympathisants). En retour, quelques structures nous ont adressé des mails pour nous dire qu'ils allaient modifier leurs pratiques ou pour expliquer leurs éclairages, cela semble corroborer l'idée d'une méconnaissance de la réglementation. La deuxième vague qui consiste à refaire la même maraude et à distribuer des courriers de relance ou de félicitation a été effectuée du 15 janvier au 15 février 2025.

La campagne s'est essentiellement déroulée sur la métropole et quelques villes voisines. Les plus grosses zones d'activités ont été ciblées.



INDRE NATURE

L'Étang de Pisseloup

L'étang Pisseloup se situe au cœur de la Brenne. Ce joyau de biodiversité est copropriété d'Indre Nature depuis juin 2023, avec la LPO et le WWF. Au sein du comité des copropriétaires, Indre Nature est la structure gestionnaire.

Dans le cadre de la rédaction du plan de gestion 2025-2029, une batterie d'inventaires a été initiée en 2024, afin de recueillir un « état initial » du patrimoine naturel. Ont fait l'objet de suivis et d'inventaires : plantes et habitats, odonates, papillons (de jour et de nuit), coléoptères aquatiques, reptiles et amphibiens, et encore les oiseaux.

Ce travail avait divers objectifs :

- Améliorer les connaissances sur la biodiversité du site, dresser un état des lieux et anticiper l'impact potentiel de changements futurs dans l'écosystème (changement climatique, ou travaux de restauration par exemple),
- Les protocoles menés sont reproductibles et pourront être réitérés pour connaître l'impact de travaux de restauration par exemple,
- L'amélioration des connaissances permet une meilleure prise en compte de l'ensemble des enjeux de conservation et de concevoir des mesures de restauration les plus adaptées à la biodiversité du site.

Ces investigations ont permis de recenser plus de 600 espèces !

Signalons l'observation de la Leucorrhine à large queue, odonate très rare et en déclin, emblématique de la Brenne, l'installation d'une colonie de Guifettes moustacs suivie par la Réserve naturelle nationale

de Chérine (28 couples, mais aucun jeune à l'envol), ou encore la présence de l'Alisma à feuilles de Parnassie et du Flûteau nageant, deux espèces rares, protégées et très localisées dans la région.

Le premier comité de gestion réunissant tous les partenaires et acteurs concernés se tiendra fin février 2025 pour échanger sur les orientations de gestion pour les années à venir.

Pêche de l'étang

L'étang a été pêché le 9 octobre dernier. Cette pêche est la première depuis 2018. Elle a été réalisée par la pisciculture du Temple, ainsi qu'une équipe nombreuse de salariés, administrateurs, bénévoles de l'association, et voisins, que nous tenons à remercier pour leur investissement en amont et durant la pêche ! Ont notamment été sortis des gardons, perches communes, perches-soleil, tanches, brochets (dont un de 7.5 kg pour 1.06 m), et une unique carpe de 12 kg ! 366 kg de gardons, 12 kg de perches communes et 402 kg de brochet ont été vendus à la pisciculture. Ont été laissés dans le fond de pêche gardons, perches communes, brochetons, et la carpe ! À noter la relative absence de l'écrevisse de Louisiane. Espérons que cela dure.

La forte pluviométrie de cet automne a permis le remplissage rapide de l'étang. La prochaine vidange est programmée pour l'automne 2026.



©Thomas CHATTON

SEPANT

La SEPANT a mené plusieurs années de combats au contentieux, pour défendre les habitants et les travailleurs riverains des zones traitées, contre les épandages de pesticides

« La zone de non-traitement » (ZNT) est une mesure de protection des cours d'eau, des milieux aquatiques mais aussi des zones résidentielles. La ZNT riverains consiste à interdire l'utilisation de produits phytosanitaires sur une bande de terrain (5 mètres pour les cultures basses, 10 mètres pour les cultures hautes), afin de préserver les jardins et les habitations, ainsi que les travailleurs présents à proximité, des produits chimiques utilisés en agriculture.

Les ZNT ont été intégrées dans le code de l'environnement par la loi EGALIM de 2018. Cependant, des dérogations à ces règles ont été rendus possibles par un décret de 2022, qui donne la possibilité aux organisations agricoles de réduire les distances de sécurité dans les traitements, à travers des « chartes départementales d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques » si ces chartes sont validées par les préfets des

départements concernés. Notre association et ses consœurs ont mené une bataille juridique pour faire respecter cette réglementation, en voici la chronique :

La SEPANT s'engage depuis plusieurs années dans la mise en place de ces zones de non-traitement pour protéger la biodiversité et la qualité de l'eau en région Touraine. À ce sujet, depuis 2022, l'association participe à plusieurs réunions institutionnelles et débats publics.

Cependant, courant 2023, à l'initiative des chambres d'agriculture et de la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), une nouvelle charte départementale d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytosanitaires est mise en place et validée par la Préfecture d'Indre-et-Loire, entre autres préfectures. Elle permet l'épandage en dépit des ZNT en place (distances de



sécurité réduites ou supprimées) posant à nouveau un problème sanitaire devant lequel les associations civiles se doivent de réagir. Un recours juridique est donc déclenché par plusieurs associations dont la SEPANT, qui a présenté un recours gracieux auprès du Préfet le 26/09/2022, puis un recours contentieux devant le T.A. enregistré le 19/01/23.

Et comme l'atteste le communiqué de presse du tribunal administratif d'Orléans du 8 janvier 2024 :

« Par 7 jugements du 8 janvier 2024, le tribunal, saisi par l'association Générations futures et l'union syndicale Solidaires, les UFC-Que choisir du Cher et d'Orléans, la société d'étude de protection et d'aménagement de la nature en Touraine (Sepant) et une Loirétaine, a annulé en totalité les arrêtés des préfets des départements du Cher, d'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher et de la préfète du Loiret approuvant les chartes départementales d'engagements portant sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en agriculture ». Or en réaction aux manifestations des agriculteurs du printemps 2024, le ministère chargé de l'agriculture conteste ces jugements. Ainsi c'est un nouveau dossier qui est déposé par les associations

requérantes auprès de la Cour Administrative d'Appel de Versailles.

Fort heureusement, le site Télérecours Citoyens nous permet d'avoir la confirmation depuis le 29 novembre 2024 de l'arrêt rendu par la Cour Administrative d'Appel de Versailles. Le recours formé par le ministère de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt (auquel s'étaient jointes les Chambres d'Agriculture France, et d'Indre-et-Loire), est rejeté, faisant à nouveau droit aux conclusions de la SEPANT et ses consœurs. Outre ce rejet de la requête, il y a lieu de signaler que la demande de sursis à exécution de la décision du tribunal administratif d'Orléans a fait l'objet d'un non-lieu à statuer, par décision de la CAA du 29 novembre 2024.

Ce dossier contentieux n'est pas clos, comme on pouvait l'espérer. La SEPANT a en effet été avisée le 5 février 2025 d'un nouveau rebondissement. Saisi d'un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Versailles du 29 novembre 2024 par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, le Conseil d'Etat étudie actuellement la recevabilité de ce pourvoi en cassation.

Busards en Loir-et-Cher : une mobilisation qui porte ses fruits

Depuis plusieurs décennies, sous l'impulsion historique de Loir-et-Cher Nature, un réseau dynamique de partenaires et de bénévoles se mobilise pour la protection des busards en Loir-et-Cher, et singulièrement sur le secteur de la Zone de Protection Spéciale Petite Beauce de plus de 52 000 hectares répartis sur 48 communes. Grâce à ces efforts, de nombreuses nichées des trois espèces de busards (Cendré, Saint-Martin et Roseaux) ont pu être sauvées, permettant l'envol de 3 729 jeunes depuis 1976.

Les busards, qui nichent au sol et notamment dans les cultures céréalières, se trouvent menacés en période de moissons. Le recensement des nids et la protection des jeunes non volants au moment des récoltes permettent de limiter la destruction des nichées. Autre défi : l'essor des énergies renouvelables en secteur agricole : éoliennes, installations photovoltaïques au sol, cultures intermédiaires à vocation énergétique (méthanisation). Leur développement induit de nouvelles perturbations pour l'espèce et pour la méthode de protection. Bien que les busards fassent preuve d'adaptation, leurs cycles de reproduction peuvent être fragilisés.

Pour répondre aux enjeux passés et futurs, la coopération reste la clé de la réussite. Coopération

avec les agriculteurs en premier lieu qui sont les partenaires indispensables dans la protection des espèces et de leurs habitats ; sans eux, rien n'est possible. Coopération aussi avec le réseau associatif qui se mobilise pour cette mission passionnante mais difficile. Coopération avec les services de l'État enfin, Direction Départementale des Territoires et Office Français de la Biodiversité qui sécurisent nos missions dans un esprit constructif avec l'ensemble des acteurs.

L'engagement des acteurs publics (Europe, État, Région, Communautés de communes, communes) dans la gouvernance comme dans le soutien financier, s'avère essentiel pour pérenniser les actions de protection, et notamment soutenir l'investissement bénévole.

Cette dynamique a été mise à l'honneur avec l'accueil des Rencontres Nationales Busards en Loir-et-Cher co-organisées par la LPO et le CDPNE, les 8 et 9 février derniers au LEGTA d'Areines. Avec plus de 110 participants venus de la France entière et de pays voisins, cet événement vient récompenser des années d'engagement et motiver encore un peu plus ceux qui veillent sur ces élégants planeurs des plaines.



EURE-ET-LOIR NATURE

2024, l'année où la Nature gagne au tribunal

Eure-et-Loir Nature a gagné son procès contre l'arrêté préfectoral du 11 juin 2021 qui autorisait une période complémentaire de vénerie sous terre des Blaireaux (déterrages visant à leur destruction). Le 12 juillet dernier, c'est en référé d'urgence que nous avons bloqué l'arrêté de 2024 !

Pourquoi cette annulation ? Parmi les conditions posées dans la convention de Berne pour autoriser la régulation des espèces vient tout d'abord celle de ne pas nuire à la survie des populations concernées. Or, comment envisager gérer une population qu'on ne connaît pas ? C'est le fondement retenu par le tribunal administratif contre l'arrêté de 2021. En effet, la fédération des chasseurs ne pouvait réellement établir une surabondance de l'espèce nuisible à l'agriculture ou à la sécurité des TGV (à cause des terriers sapant les sols).

Aux côtés de l'ASPAS, nous avons remporté une nouvelle victoire, cette fois-ci contre l'arrêté de 2024 avec la participation de One Voice et de AVES. Notre avocat commun à ces quatre associations a pu intégrer cette nouvelle jurisprudence en faveur de la préservation de cet animal.

En mai 2024, nous avons fait appel au Tribunal Administratif pour contester l'implantation d'une centrale photovoltaïque dans une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) à SAUMERAY. Par jugement en date du 13 février 2025, le Tribunal nous a donné raison : l'arrêté préfectoral, en date du 8 mars 2024, de dérogation à l'interdiction de capture ou de perturbation intentionnelle d'amphibiens et de destruction de la Pulicaire commune pour l'implantation d'un parc photovoltaïque est annulé. Le tribunal a reconnu que ce site a des enjeux importants de biodiversité. Le tribunal a aussi fait valoir que d'autres terrains décrits dans la phase « éviter » n'ont pas été retenus alors qu'en terme de dimension et d'enjeu faible pour la biodiversité, ils correspondaient au besoin formulé par la société Néoen qui a prétendu que dans ce secteur seul ce terrain pouvait être retenu. La Préfecture n'a pas fait appel de la décision.

Retrouvez-nous sur
www.fne-centrevaldeloire.org
et sur Facebook